RAPPORT SUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE 2018

Prise en compte des facteurs extra-financiers dans la gestion des actifs et contribution à la transition écologique et énergétique en conformité avec l'article 173-VI de la loi Transition énergétique pour la croissance verte (TECV)

CNP assurances

NOTRE MISSION EST DE PROTÉGER,
DANS LA DURÉE, LES PERSONNES
ET TOUT CE QUI COMPTE POUR ELLES.

1er
assureur vie
en France (1)

4e
assureur
de personnes
européen
(hors santé) (2)

4e
assureur
brésilien (3)

---

37 millions d'assurés
en prévoyance/protection dans le monde (4)
et **14 millions d'assurés** en épargne/retraite (5)

Le présent document reprend les informations selon l'article 173-VI de la loi TECV.
Par ailleurs, les principales informations relatives aux recommandations
de la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD) liées aux enjeux
climatiques sur la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les indicateurs
sont intégrées tout au long du document et signalées par les sigles :
TCFD | GOUVERNANCE TCFD | STRATÉGIE TCFD | GESTION DES RISQUES TCFD | INDICATEURS

Périmètre
Les données communiquées sont arrêtées au 31 décembre 2018.
Le rapport concerne l'ensemble des actifs de CNP Assurances
et CNP Caution. Les actifs de MFPrévoyance
font l'objet d'une partie spécifique.

(1) Données 2017, Fédération française de l'assurance (FFA), juillet 2018.
(2) Argus de l'assurance – Europe top 20 résultats 2016, tableau provisions techniques et primes, décembre 2017.
(3) Source : SUSEP (Autorité de contrôle brésilienne de Caixa Seguradora), octobre 2018.
(4) Estimations fondées pour partie sur le nombre de contrats sous gestion.
(5) Prévoyance, santé, assurance emprunteur et IARD.

Édito

Jour après jour, la responsabilité d'entreprise anime les pratiques financières de CNP Assurances et les équipes qui pilotent et gèrent ses placements. C'est une démarche concrète, quotidienne, chiffrée et mesurée. Elle est source de motivation pour tous.

Notre stratégie d'investissement responsable s'étend aujourd'hui à l'ensemble de nos portefeuilles financiers, et à tous les types d'actifs, des actions aux obligations, en passant par l'immobilier, les forêts…

Nos engagements vis-à-vis des assurés nous mobilisent. La mission de CNP Assurances est de protéger les personnes sur des durées parfois très longues. La confiance sur laquelle se fonde la relation entre l'assuré et son assureur nous amène naturellement à asseoir nos placements financiers sur des bases durables et soutenables.

Notre conviction au sujet de la valeur ajoutée d'une démarche ESG (1) s'est concrétisée au fil des années. Nous l'avons initiée en 2006, et, treize ans après, notre volonté est d'être un acteur toujours novateur face aux défis qu'elle représente. L'investissement responsable n'est ni une contrainte, ni une formalité, c'est un levier.

Notre force est de nous mobiliser, en interne et en externe. Des équipes initiatrices, RSE (2) et investissements, à la direction générale, en passant aussi par la direction des risques, les enjeux ESG irriguent notre quotidien. Les échanges avec tous les acteurs – sociétés de gestion, société civile, et entreprises – font avancer nos pratiques « ISR » (3) avec comme objectif la protection des assurés et de l'avenir de tous.

Marie Grison
Membre du comité exécutif,
en charge de la responsabilité
sociétale d'entreprise

Olivier Guigné
Membre du comité exécutif,
en charge des investissements

(1) Environnement, Social et Gouvernance.
(2) Responsabilité sociétale et environnementale d'entreprise.
(3) Investissement socialement responsable.

Sommaire

ÉDITO 1

1. LA RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE GUIDE NOS PRATIQUES FINANCIÈRES

1.1 Portrait en quelques chiffres 4
1.2 Panorama de notre stratégie d'investissement responsable 5
1.3 Notre stratégie d'investissement responsable 6
1.4 Chronologie de notre démarche en France et dans le monde 8

2. LA DÉMARCHE ESG DÉCLINÉE SUR L'ENSEMBLE DES PORTEFEUILLES

2.1 Actionnaire impliqué
Dialogue actionnarial et vote en assemblées générales pour une création de valeur de long terme 11
2.2 Les critères ESG qui guident nos choix 13
2.3 Nos autres contributions à une société durable 24
2.4 Les actifs exclus de nos portefeuilles
Périmètre et critères d'exclusion ESG 25

3. AU NOM DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

3.1 Analyse du risque physique et de transition 29
3.2 Convergence 2 °C 41

4. SENSIBILISATION DES ASSURÉS 44

1. LA RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE GUIDE NOS PRATIQUES FINANCIÈRES

1.1 Portrait en quelques chiffres

CNP Assurances s'attache à donner du sens à son rôle d'investisseur institutionnel en alignant ses choix d'investissement avec ses valeurs.

Avec plus de **300 Md€** investis dans tous les secteurs, CNP Assurances est un acteur majeur du financement de l'économie réelle.

Signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'ONU, le Groupe sélectionne ses investissements à l'aune de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). En dix ans, la pratique a gagné tous les compartiments d'actifs.

Avec **81%** de ses actifs gérés avec des filtres ESG à fin 2018 et **19%** qui bénéficient d'une approche partielle ESG, CNP Assurances déploie une approche globale d'investisseur responsable selon des modalités adaptées à la nature propre de chaque compartiment d'actifs.

Avec **10 Md€** d'encours en investissements verts à fin 2018 et de nouvelles ambitions pour se désengager de l'industrie du charbon, CNP Assurances conforte sa décision de s'engager de plus en plus fortement dans la lutte contre le changement climatique, convaincue qu'un problème environnemental à grande échelle générerait aussi un risque financier contre lequel nous nous devons de nous prémunir pour tenir nos engagements parfois de très longue durée vis-à-vis de nos assurés.

Nos caractéristiques d'investisseur responsable

- La combinaison gagnante d'une définition en interne de la stratégie de placements avec une délégation des opérations à des sociétés de gestion avec lesquelles nous partageons les mêmes valeurs.
- Le choix d'investir en direct (entreprises, États, immobilier, forêts) pour une majorité de nos placements financiers, ce qui permet une intégration renforcée de notre politique ESG.
- La durée de nos placements, adossés aux horizons de nos engagements vis-à-vis de nos assurés.

1.2 Panorama de notre stratégie d'investissement responsable

Des modalités adaptées à la nature propre de chaque compartiment d'actifs et qui contribuent à 5 objectifs de développement durable de l'ONU :

	Exclusion pays	Exclusion valeurs	Exclusion fonds à spéculation limentaire	Analyse notation ESG	Intégration ESG systématique dans la décision d'investissement
Immobilier	✓			✓	✓
Forêt	✓			✓	✓
Actions	✓	✓		✓	✓
Obligations corporate	✓	✓		✓	
***Private equity* / Infrastructures**	✓	✓		✓	
Obligations souveraines	✓				
Fonds dédiés	✓	✓	✓		
Autres fonds	Veille	Veille	✓		

Pays sensibles non démocratiques, à faible degré de liberté ou jugés corrompus, et paradis fiscaux.
Selon les principes du Pacte mondial (ONU) : producteurs de bombes à sous-munitions et mines antipersonnel, sociétés extractrices de charbon et productrices d'énergies à base de charbon.
Spéculation sur les matières premières agricoles.
Collecte d'informations sociétales, environnementales et de gouvernance pour l'analyse de l'investissement.
L'analyse et/ou la notation ESG impactent systématiquement la décision d'investir.

Des engagements forts en faveur de la transition écologique afin de contribuer à limiter le réchauffement climatique à 2 °C à la fin du siècle.

TCFD | Indicateurs

Objectif	Taux d'atteinte à fin 2018
−47 % entre 2014 et 2021 **Réduction de l'empreinte carbone** sur les actions cotées détenues en direct (0,25 teq CO_2 par millier d'euros investi en 2021)	**91 %**
−40 % entre 2006 et 2021 (1) Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie du patrimoine immobilier détenu en direct (en teq CO_2/m²/an)	**85 %**
5 Md€ entre 2018 et 2021 **Nouveaux investissements « verts »** en faveur de la transition énergétique et écologique (TEE)	**61 %**
Exclusion des acquisitions des entreprises dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique	**100 %**

(1) Évolution de l'indicateur : pour répondre aux objectifs de la France et dans le cadre de son volet « bas carbone », CNP Assurances a fait évoluer son indicateur en s'engageant à réduire de 40 % à l'horizon 2021 ses émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation énergétique de son patrimoine immobilier détenu en direct ou via des filiales détenues à 100 %.

1.3 Notre stratégie d'investissement responsable

TCFD | Gouvernance TCFD | Stratégie TCFD | Gestion des risques

L'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance est un vecteur essentiel des valeurs de CNP Assurances. Elle s'appuie sur des conditions de mise en pratique qui reflètent ses engagements nationaux et mondiaux. Elle est une composante inhérente de la gouvernance de sa stratégie d'investissement.

Principe n° 1 : L'intégration ESG, vecteur des valeurs de CNP Assurances

Dans son métier d'investisseur, CNP Assurances s'appuie sur ses valeurs.

Critères :

- Sécuriser les engagements pris envers les assurés, notamment offrir une performance optimisée dans le temps.
- Être un investisseur de long terme et un actionnaire responsable.
- Contribuer au développement de l'économie en apportant aux acteurs, publics et privés de tous les secteurs d'activité, la stabilité nécessaire à leurs projets de croissance.

Déclinaison :

Des engagements à long terme

Les actifs étant adossés à des engagements de long terme, CNP Assurances détient les actions dans une perspective de long terme, en connexion avec les passifs, et conserve les obligations le plus souvent jusqu'à maturité, tout en maintenant une gestion active assurant ses engagements annuels envers ses assurés.

Un actionnaire responsable

CNP Assurances vote dans les assemblées générales des sociétés cotées dans lesquelles elle a investi. Elle s'assure du respect des droits des actionnaires minoritaires dans l'accompagnement du développement à long terme de l'entreprise.

La promotion des unités de compte (UC) « ISR »

CNP Assurances promeut les fonds « ISR » auprès des assurés, avec ses partenaires distributeurs.

Un soutien à l'économie réelle

CNP Assurances soutient le développement des actifs thématiques dans les domaines favorables à l'environnement et à l'intégration sociale.

Principe n° 2 : L'intégration ESG, 4 conditions qui guident sa pratique

CNP Assurances intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion de ses actifs.

Convaincue que la prise en compte des critères ESG dans l'évaluation d'un placement contribue à la création de valeur et optimise le couple rendement/risque dans le temps, CNP Assurances déploie une stratégie d'investisseur responsable depuis 2006. Cette orientation de gestion reflète ses engagements auprès du Pacte mondial, de la charte RSE de la FFA, des PRI et de la déclaration de Kyoto de l'Association de Genève.

Critères :

CNP Assurances définit et partage les 4 conditions qui guident la prise en compte de ces critères sur ses actifs financiers selon des modalités adaptées à chaque compartiment d'actifs :

- Respecter les droits de l'homme et du citoyen tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- Respecter les principes de l'OIT, notamment le respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective, l'élimination du travail forcé et du travail des enfants et des discriminations.
- Favoriser la protection de l'environnement, la transition énergétique et écologique, les initiatives visant à réduire les changements climatiques ou à s'y adapter.
- Contribuer à la lutte contre la corruption.

Déclinaison :

La prise en compte d'une des 4 conditions

CNP Assurances considère qu'il y a intégration ESG sur une catégorie d'actifs dès lors que tous les titres de cette catégorie sont filtrés par au moins 1 de ces 4 conditions tout en s'assurant d'une sécurité minimale sur les autres.

Un équilibre des 3 piliers

La méthodologie appliquée équilibre les 3 piliers Environnement, Social et Gouvernance, avec une attention particulière à la gouvernance qui conditionne sur le long terme la qualité de l'engagement.

Une exclusion d'activités ou de modes de production

CNP Assurances n'exclut pas de secteur économique mais des activités et des modes de production.

Principe n° 3 : L'intégration ESG, composante inhérente de la gouvernance de la stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement responsable est élaborée par la direction des investissements et le département RSE du Groupe, en lien avec la direction des risques Groupe.

Elle est définie et pilotée au sein de la politique d'investissement validée par la direction générale et le conseil d'administration.

Déclinaison :

CNP Assurances s'engage à :

- Traduire les principes 1 et 2 de façon opérationnelle en se donnant les moyens humains et financiers nécessaires.
- Communiquer publiquement et annuellement sur les démarches mises en place et leur évolution.

Pour ce faire, l'ensemble des acteurs s'engage sous l'impulsion de la direction générale.

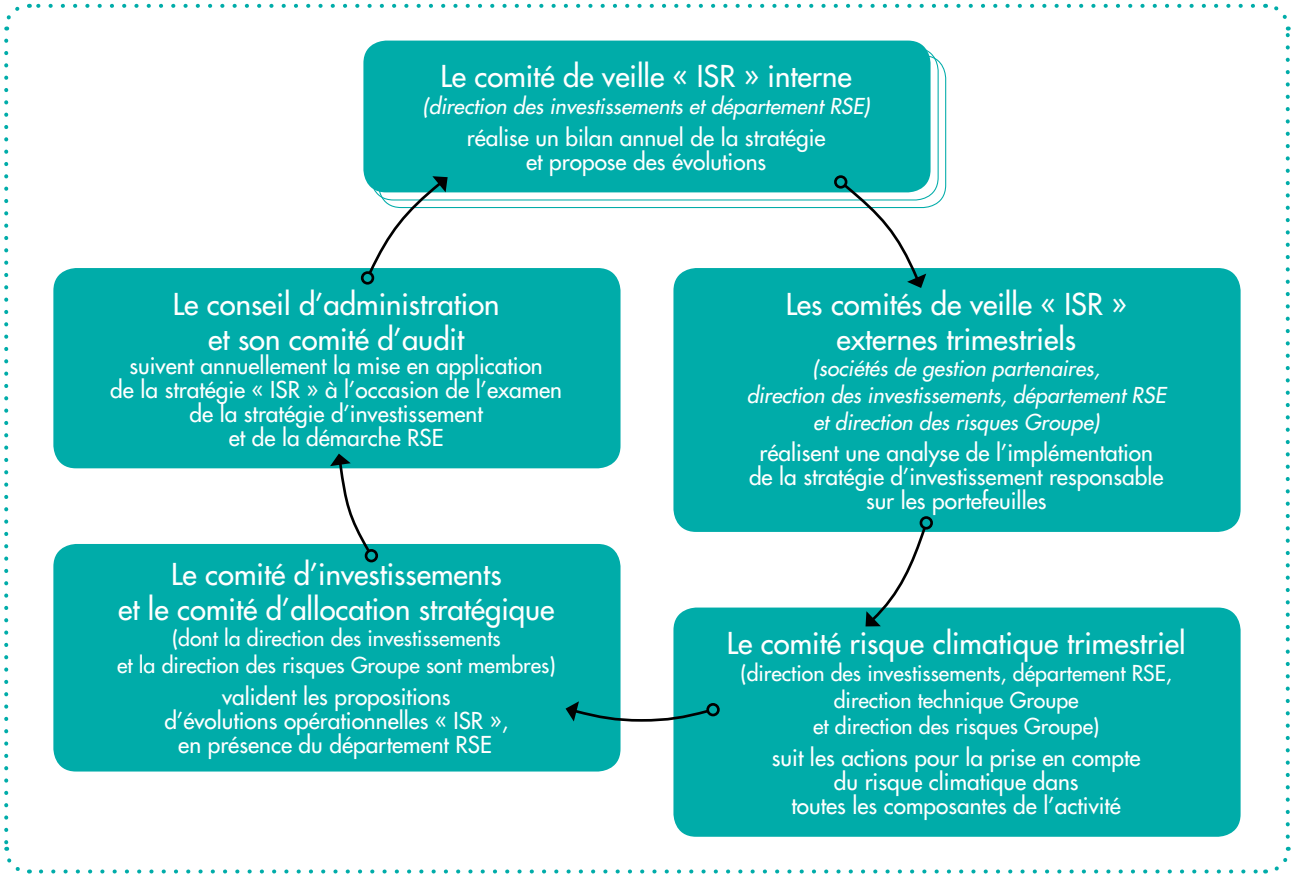

1.4 Chronologie de notre démarche en France et dans le monde

Retour sur les grandes étapes de notre démarche de développement durable renforcée au fil des avancées par nos engagements à l'égard des initiatives nationales et internationales.

NOS ENGAGEMENTS

2003

Adhésion au Pacte mondial
Le groupe CNP Assurances s'attache à respecter les droits de l'homme et du citoyen tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et plus spécifiquement les principes de l'Organisation internationale du travail et la réglementation du travail propre à chaque pays.

En adhérant au Pacte mondial, CNP Assurances conforte son engagement à respecter ces valeurs fondamentales, ainsi qu'à lutter contre la corruption et à protéger l'environnement.

NOUS SOUTENONS LE PACTE MONDIAL

2005

Déclaration des rejets de gaz à effet de serre auprès du CDP.

2006

Mise en place d'une démarche ESG « best-in-class » sur la totalité du portefeuille Actions.

2008

Exclusion des producteurs d'armes à sous-munitions et mines antipersonnel de nos portefeuilles d'investissements.

2009

Soutien actif au lancement de la charte développement durable de l'Association française de l'assurance (AFA).

2011

Adhésion aux Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations unies.

Communication de bilans annuels publics sur le site Web des PRI (https://www.unpri.org/signatories/cnp-assurances/1056.article).

PRI Principles for Responsible Investment

NOS ACTIONS

2013

Signataire de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires lancée par le plan bâtiment durable (http://www.planbatimentdurable.fr/charte-pour-l-efficacite-energetique-des-batiments-r204.html).

2014

Exclusion des centres financiers offshore.

2015

Signataire du Montreal Carbon Pledge.

Des engagements ambitieux en faveur de la transition énergétique et écologique (TEE) (publication de l'empreinte carbone du portefeuille d'actions cotées détenu en direct, politique charbon, efficacité énergétique, investissements verts).

2016

Membre supporter et membre signataire.

2017

Signataire du « Manifeste pour décarboner l'Europe » du Shift Project et adhésion au Climate Action 100+ (plateforme d'engagement actionnarial collaboratif).

Intensification des actions pour limiter le réchauffement climatique
Objectifs renforcés : à 30% de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille Actions et 5 Md€ de nouveaux investissements en faveur de la TEE d'ici à 2021.

2018

Mobilisation dans les groupes de travail de la FFA
Contribution aux guides parus en 2018 sur le reporting extra-financier et sur les pratiques d'engagement et d'exclusion ESG et membre du groupe de travail ESG-Climat.

Des objectifs climat toujours plus exigeants
– Atteindre 0.25 teq CO_2/millier d'euros investi à fin 2021 pour le portefeuille Actions.
– Exclusion des entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires (contre 15% auparavant) est lié au charbon thermique.
– Exclusion des entreprises les plus impliquées dans le développement de nouvelles centrales à charbon.

2. LA DÉMARCHE ESG DÉCLINÉE SUR L'ENSEMBLE DES PORTEFEUILLES

2.1 Actionnaire impliqué

Dialogue actionnarial et vote en assemblées générales pour une création de valeur de long terme

L'engagement actionnarial de CNP Assurances s'effectue au travers de deux axes :

- le vote aux assemblées générales ;
- le dialogue actionnarial

2.1.1 Vote aux assemblées générales

Depuis 2005, CNP Assurances a engagé une politique active de vote dans les assemblées générales des sociétés cotées dont elle est actionnaire en direct. Pour cela, elle s'appuie sur sa politique de vote définie en interne, sur les informations publiques des sociétés, sur les analyses de *proxy advisors* et sur les dialogues en amont des assemblées générales.

Les principes de vote de CNP Assurances visent à assurer les droits des actionnaires minoritaires dans la perspective du développement de l'entreprise sur le long terme. Ces principes respectent l'esprit des recommandations des organisations professionnelles en la matière et sont applicables de manière pragmatique, en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chaque société, de son secteur d'activité ainsi que des réglementations nationales.

Des enjeux de gouvernance sont particulièrement identifiés lors des campagnes de vote, notamment :

- La transparence et la qualité de l'information : CNP Assurances est particulièrement vigilante quant à la rotation des commissaires aux comptes, à la composition des conseils d'administration et, plus généralement, à l'accompagnement des entreprises vers plus de transparence.
- La rémunération : CNP Assurances apprécie la transparence, l'exhaustivité de l'information et la cohérence avec les performances de l'entreprise sur le long terme. Plus spécifiquement, au titre de la politique de rémunération, CNP Assurances est attentive à l'évolution des rémunérations des dirigeants au regard des pratiques sectorielles et du salaire moyen dans l'entreprise, aux plans de rémunération de long terme, ainsi qu'aux avantages post-emploi.
- Dans le cadre de sa démarche climat, CNP Assurances a décidé de soutenir les résolutions relatives à la TEE dès lors qu'elles s'inscrivent dans une démarche de lutte contre le changement climatique, cohérentes avec la stratégie de l'entreprise. De plus, si la société ne contribue pas ou insuffisamment à la TEE, CNP Assurances peut sanctionner la rémunération du dirigeant.

CAMPAGNE DE VOTE 2018

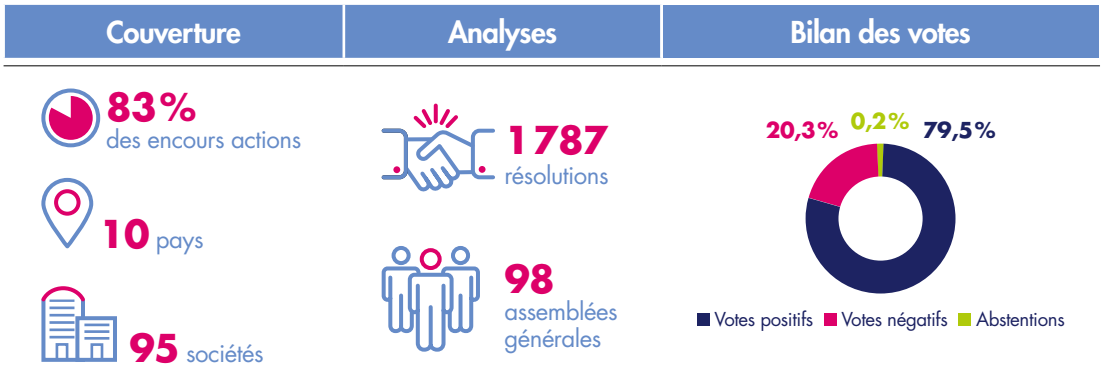

En 2018, CNP Assurances a voté à 98 assemblées générales de 95 sociétés implantées dans 10 pays représentant 83 % des encours investis en actions, soit un total de 1 787 résolutions analysées.

Plus spécifiquement, CNP Assurances a voté à 59 assemblées générales de sociétés françaises représentant 99,89 % des encours en France. Hors France, le périmètre de vote a atteint en 2018 63 % des encours des sociétés en portefeuille, afin de couvrir les sociétés dont les détentions sont les plus significatives et celles présentant un risque environnemental et/ou carbone majeur.

CNP Assurances s'est opposée à 20,3 % des résolutions proposées en 2018, contre 20,1 % en 2017.

RÉPARTITION DES POSITIONS PAR THÉMATIQUE

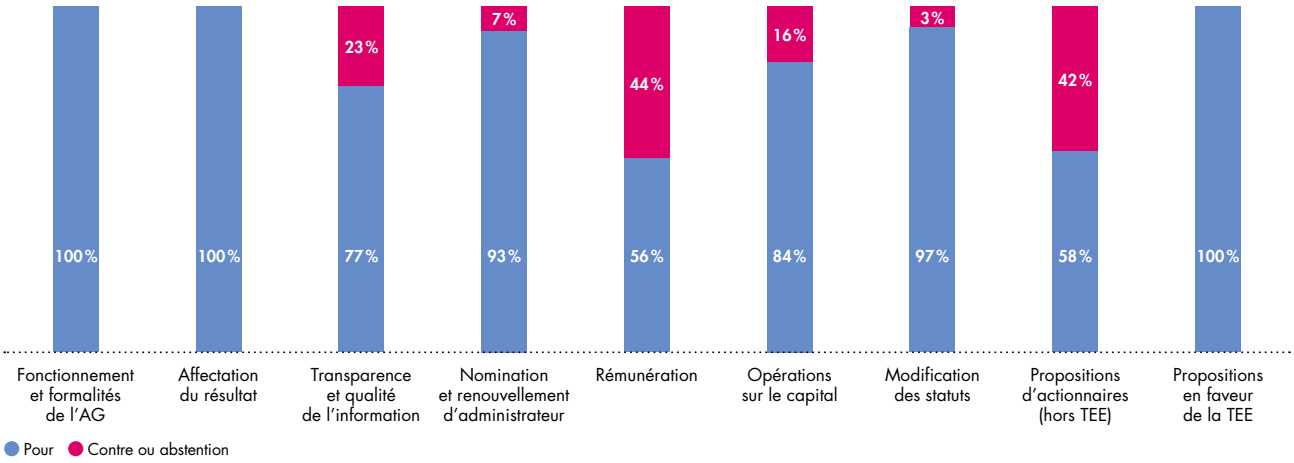

2.1.2 Dialogue actionnarial

Le dialogue est engagé avec les sociétés dont CNP Assurances est actionnaire en cas de problème ESG-Climat. Lorsque le dialogue ne porte pas ses fruits, la valeur peut faire l'objet de mesures graduées : arrêt des acquisitions, voire cession/exclusion de titres.

Ce dialogue est mené en direct ou via nos gérants financiers.

Dialogue en direct

CNP Assurances dialogue avec certaines sociétés dont elle est actionnaire, en amont de leur assemblée générale, sur leur projet de résolutions.

De plus, CNP Assurances construit une stratégie d'engagement avec les entreprises ayant les enjeux carbone les plus importants et n'ayant pas encore changé de stratégie afin de les accompagner vers une économie bas carbone (voir partie gestion du risque de transition). Ce dialogue initié en 2015 avec des entreprises du secteur de l'énergie s'est poursuivi en 2018.

Dialogue et engagement via nos gérants

Depuis 2016, CNP Assurances s'associe aux courriers de Mirova à l'adresse des entreprises à forts risques ESG et ne contribuant pas ou peu à la TEE et avec lesquelles il n'y a pas de dialogue direct. Ainsi, 11 sociétés ont été contactées au nom de CNP Assurances dans le cadre de ces démarches en 2018. Les remarques ont porté tant sur la capacité des sociétés à proposer des produits et services répondant aux enjeux de développement durable que sur l'adoption de bonnes pratiques en matière de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. Six sociétés ont donné une réponse et deux ont réalisé des actions favorables aux pistes d'amélioration évoquées.

2.2 Les critères ESG qui guident nos choix

2.2.1 Actions cotées détenues en direct

Sélection best-in-class

L'approche ESG sur l'ensemble des actions cotées détenues en direct est basée sur une gestion best-in-class. Une veille trimestrielle mise en place depuis 2006 permet d'échanger avec les analystes extra-financiers de Mirova (affilié à Natixis Investment Managers) et depuis 2009 avec ceux de LBPAM sur les enjeux en cours et les titres en risque. Cette approche « best-in-class » est appuyée par une politique d'engagement actionnarial depuis 2005, et bénéficie des règles d'exclusion sur les valeurs et les pays.

Par ailleurs, CNP Assurances a multiplié ses engagements depuis 2015 : signature du Montreal Carbon Pledge, renforcement de son objectif pluriannuel de réduction des émissions de GES du portefeuille Actions, accompagné de son adhésion au Climate Action 100+, plateforme d'engagement actionnarial collaboratif.

Enfin, depuis fin 2017, la gestion des actions détenues en direct est alignée sur des portefeuilles modèles pondérant fortement la contribution à la transition énergétique et écologique, portefeuilles modèles déployés en collaboration avec La Banque Postale Asset Management (LBPAM) et Mirova (Natixis Investment Managers).

Les actifs financiers concernés

Périmètre : toutes les actions cotées détenues en direct par CNP Assurances et ses filiales françaises.

Part des encours en valeur bilan : 12 Md€ en valeur bilan nette au 31 décembre 2018.

Gestion financière : CNP Assurances définit et pilote sa stratégie d'investisseur. La gestion des investissements en actions est déléguée à La Banque Postale AM et Ostrum AM (affilié à Natixis Investment managers).

→ Une spécificité : la gouvernance de la démarche ESG

CNP Assurances définit et pilote sa stratégie d'investisseur responsable. La gestion et la recherche ISR sont déléguées aux gérants La Banque Postale AM et Ostrum AM et en particulier Mirova, affilié au groupe Natixis Investment Managers, dédiée à l'ISR.

L'approche best-in-class a été choisie. Ainsi, les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier (ESG) au sein de leur secteur d'activité sont privilégiées.

Chaque gérant présente trimestriellement au comité ISR de CNP Assurances la notation ESG des portefeuilles, les évolutions et les enjeux sectoriels. Cette démarche a été mise en place dès 2006 avec Ostrum AM et depuis 2009 avec La Banque Postale AM. CNP Assurances assure la cohérence des deux démarches en particulier en décidant de renforcer les dialogues, voire d'exclure des titres dont les pratiques contreviennent aux principes ISR.

Ostrum AM

Analyse ESG

L'analyse des enjeux ESG-Climat réalisée par Mirova pour CNP Assurances s'appuie sur les principes suivants :

Une approche risques/opportunités

L'atteinte des objectifs de développement durable implique la prise en compte de deux dimensions, pouvant souvent se compléter.

- **Capter les opportunités :** le positionnement sur l'innovation technologique et sociétale lorsqu'elle devient un élément structurant du projet économique permet aux entreprises de capter les opportunités liées aux transitions en cours.
- **Gérer les risques :** une « ré-internalisation des externalités sociales et environnementales », souvent sous la forme d'une gestion des enjeux diffus du développement durable, permet de limiter les risques associés aux transitions en cours.

Cette structure d'analyse accordant une importance égale aux opportunités et aux risques constitue le premier prisme de lecture des enjeux de développement durable.

Des enjeux ciblés et différenciés

L'analyse des risques et des opportunités cherche à se concentrer sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les actifs étudiés et sur la société dans son ensemble. Par ailleurs, les enjeux auxquels font face les différents agents économiques sont très différents d'un secteur à l'autre et peuvent même différer sensiblement au sein d'un même secteur.
Dès lors, les démarches d'analyse se concentrent sur un nombre limité d'enjeux adaptés aux spécificités de chaque actif étudié.

Une vision sur l'ensemble du « cycle de vie »

Afin d'identifier les enjeux susceptibles d'avoir un impact sur un actif, l'analyse des enjeux environnementaux et sociaux nécessite de considérer l'ensemble du cycle de vie des produits et services, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie des produits. Par exemple, si dans le secteur textile un focus important est réalisé sur les conditions de travail chez les fournisseurs, chez les producteurs automobiles, l'accent sera mis sur la question de la consommation d'énergie lors de l'utilisation des produits.

Une échelle de notation qualitative

Le principal résultat de ces analyses est la production d'une opinion qualitative globale en cinq niveaux permettant d'apprécier le niveau d'adéquation de l'actif avec les objectifs de développement durable : négatif, risque, neutre, positif, et engagé.
Cette échelle de notation étant définie par rapport à l'atteinte des objectifs de développement durable, elle ne présuppose pas a priori une distribution particulière des notations, que ce soit au global ou par secteur. Ainsi, dans le secteur de l'énergie, les sociétés impliquées dans l'extraction de charbon et de pétrole sont notées au mieux en « risque » alors que les sociétés du secteur des énergies renouvelables bénéficient de notations plutôt positives.

Intégration dans la politique d'investissement

La sélection de titres sur des critères fondamentaux est au cœur du process de gestion : elle associe les critères financiers (analyses du management et du bilan, potentiel de croissance, valorisation…) et les critères extra-financiers (analyse et appréciation de la qualité des déclarations ESG, analyses ESG d'agences de notation extra-financière), de manière qualitative et quantitative.

L'ensemble de ces critères permet de sélectionner les valeurs qui constituent les convictions de l'équipe de gestion et peuvent être intégrées dans le portefeuille.

La gestion du portefeuille Actions a pour objectif la mise en œuvre d'une progression de la notation du portefeuille, objectif déterminé en relation avec la notation d'un « indice vert », et mis en place au début de l'année 2018.

La mise en œuvre dans le portefeuille cherche donc à favoriser la sélection de titres notés favorablement par la recherche ESG de Mirova, dans la mesure où les critères fondamentaux évoqués précédemment sont satisfaisants. Une attention spécifique est apportée par la gestion aux valeurs à notation défavorable qui peuvent se trouver en portefeuille : les mouvements d'allègement ou de dégagement sur ces titres doivent intégrer les divers impacts potentiels sur le portefeuille (réalisation de production financière, impact sur le positionnement sectoriel souhaité).

Au cours de l'année 2018, la gestion du portefeuille s'est engagée sur les opportunités d'investissement, notamment fondées sur quelques grandes tendances sous-jacentes en termes extra-financiers.

Ainsi, plusieurs thématiques ont été mises en œuvre à travers les investissements réalisés :

- dans les domaines de la consommation, les politiques d'achat responsable et le développement de produits respectueux de la santé ;
- dans la santé, l'accès aux soins et aux équipements de santé, ainsi que le développement d'une médecine intégrant les nouvelles technologies ;
- la montée en puissance des énergies renouvelables, avec une part significative de la production réalisée à partir d'énergie solaire, éolienne, hydroélectrique, ainsi que l'efficacité énergétique grâce aux grands équipementiers qui sont les fournisseurs de ces services publics ;
- la gestion durable des ressources naturelles, notamment l'eau et le recyclage des déchets ;
- les solutions d'efficacité énergétique pour le bâtiment et la promotion de standards élevés en éco-construction ;
- la finance durable avec des solutions d'assurance en matière de risque climatique, de produits favorisant une économie bas carbone et de développement de la microfinance ;
- les services aux entreprises et aux consommateurs, facilitant l'émergence d'une économie bas carbone avec un meilleur usage de l'énergie, et participant à la réduction de la fracture digitale.

LBPAM

Analyse ESG

LBPAM bénéficie d'une équipe d'analystes ISR exploitant de multiples sources externes pour analyser les enjeux ESG à moyen et long termes. L'analyse est basée sur la « philosophie ISR » – appelée « GREaT » – définie par LBPAM en 2016 autour de quatre axes :

- **la gouvernance responsable :** cet axe a pour objectif d'évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales au sein de chaque entreprise ;
- **la gestion durable des ressources :** cet axe permet notamment d'étudier pour chaque entreprise la qualité des conditions de travail pour ses salariés (santé-sécurité, lutte contre les discriminations, etc.), la gestion des relations avec ses fournisseurs ainsi que la maîtrise de l'utilisation des ressources naturelles (eau, matières premières, déchets, etc.) ;
- **la transition énergétique et économique :** cet axe permet d'évaluer pour chaque entreprise son offre de produits et services en lien avec la transition énergétique, sa démarche de réduction des gaz à effet de serre et sa réponse aux enjeux de long terme ;
- **le développement des territoires :** cet axe permet d'analyser pour chaque entreprise sa contribution en matière de développement local, sa stratégie en matière de développement de l'emploi et des compétences, sa démarche de dialogue social, la gestion des restructurations ou encore l'offre de produits et services pour les populations à bas revenus.

Pour chaque secteur de l'économie, l'équipe ISR définit une grille de pondération de ces quatre piliers en fonction des problématiques spécifiques à chaque secteur, afin d'avoir une notation ISR pertinente des entreprises. Plus le risque associé à un pilier est important dans l'activité considérée, plus celui-ci est fortement pondéré. Cette grille est actualisée au moins une fois par an avec les gérants pour assurer la cohérence des analyses financières et extra-financières.

Une première analyse quantitative sur la base de sources externes reconnues permet de couvrir un univers large (environ 5 200 émetteurs dans l'OCDE, dont 2 000 en Europe) : elle croise les évaluations ESG des agences de notation MSCI ESG Research et Vigeo Eiris avec la grille d'analyse GREaT élaborée par LBPAM pour chaque secteur.

Au final, chaque entreprise a une note globale. Les notes sont comprises entre 1 et 10, 1 correspondant à la meilleure note ISR et 10 à la moins bonne.

Les notes sont ensuite revues trimestriellement par l'équipe ISR. Les notes ISR peuvent ainsi être ajustées à la hausse ou à la baisse, en fonction de sa propre analyse (rencontres directes avec les entreprises, veille sur l'actualité, écoute des ONG et des syndicats, émergence d'une controverse, identification de nouveaux risques, etc.).

L'équipe d'analyse ISR ajoute de la valeur en se concentrant sur les éléments différenciants de chaque entreprise et sur les enjeux innovants, résolument tournés vers l'avenir.

La méthodologie ISR de LBPAM utilisée pour noter les actifs de CNP Assurances est la même que celle de son fonds LBPAM ISR Actions Euro, et peut être retrouvée page 10 du code de transparence du fonds : https://www.labanquepostale-am.fr/site/Lbpam/transversal/pdf/ETH.Par.TRA.File.pdf.

Concernant plus spécifiquement le thème du changement climatique, il est pris en compte dans la notation ISR de LBPAM, principalement à travers l'axe « Transition énergétique et économique ».

En outre, LBPAM a développé un outil qui permet d'évaluer l'alignement des portefeuilles avec les enjeux liés au changement climatique, notamment grâce aux indicateurs suivants : intensité carbone, exposition au charbon et financement de « solutions vertes ». Les « solutions vertes » correspondent à la fois aux « green bonds » et aux investissements réalisés dans les entreprises qui génèrent une partie importante de leur chiffre d'affaires dans des thématiques environnementales (énergies renouvelables, solutions et services environnementaux, économie circulaire, bâtiments verts, transport et mobilité durables, agriculture et alimentation soutenables).

L'analyse secteur par secteur, entreprise par entreprise utilise des indicateurs quantitatifs complémentaires sur les impacts environnementaux, pour évaluer la stratégie des entreprises et les engagements pris pour améliorer le profil carbone, etc.

Intégration dans la politique d'investissement

L'outil d'analyse ISR envoie les informations vers les systèmes internes de LBPAM, ce qui permet aux gérants de disposer des dernières notations. Les gérants actions et obligataires utilisent l'information mise à disposition, et pour un niveau financier équivalent, ils favorisent les émetteurs les mieux notés d'un point de vue ISR.

Ainsi, 13 titres présents dans les portefeuilles d'actions ont été vendus notamment suite à la dégradation de leur notation ESG. Ces mouvements sont significatifs sur un portefeuille qui comporte moins de 150 lignes.

La qualité extra-financière des titres en portefeuille fait l'objet d'un suivi trimestriel, présenté lors d'un comité spécifique qui réunit les équipes de CNP Assurances et de LBPAM. Les changements importants de notation ISR sont commentés lors du comité, qui permet également de réfléchir aux moyens concrets pour approfondir progressivement la démarche d'intégration ISR dans les portefeuilles.

Résultats globaux

À partir des analyses présentées ci-dessus, Mirova et l'équipe ISR de LBPAM notent les entreprises du portefeuille CNP Assurances et présentent cette notation consolidée sur leurs portefeuilles respectifs lors des comités ISR avec CNP Assurances.

Le portefeuille Actions a pour référence des portefeuilles modèles pondérant fortement la contribution à la transition énergétique et écologique

En janvier 2018, CNP Assurances a déployé ces portefeuilles modèles établis en collaboration avec La Banque Postale Asset Management (LBPAM) et Mirova (affilié à Natixis Investment Managers). Cette approche a vocation à renforcer l'approche du risque de transition par la prise en compte de sociétés favorisant la transition énergétique et écologique (TEE).

La gestion des portefeuilles d'actions sous mandat de gestion LBPAM et Ostrum AM (affilié à Natixis Investment Managers) est orientée par ces portefeuilles modèles selon les principes suivants :

- CNP Assurances privilégie l'approche best-in-class via la sous-pondération/surpondération des valeurs de son portefeuille plutôt que par une exclusion sectorielle.
- Les métriques extra-financières (notation ESG) sont suivies et la transition énergétique est surpondérée via les méthodologies de construction des portefeuilles modèles. Ces derniers présentent des performances extra-financières significativement améliorées par rapport aux indices de référence des marchés actions.
- Des exclusions de valeurs sont autorisées pour des convictions fortes, et notamment la politique d'exclusion du charbon de CNP Assurances.

Fin 2018, le bilan de cette approche innovante est positif :

- La stratégie de gestion des portefeuilles d'actions dont l'encours de 12 milliards d'euros en valeur bilan fin 2018 a pris une orientation en faveur de la transition énergétique.
- Plus précisément, la performance ISR et TEE des portefeuilles actions de CNP Assurances a convergé vers les portefeuilles modèles.
- Les portefeuilles d'actions de CNP Assurances obtiennent des performances extra-financières supérieures aux indices de référence usuels et restent équilibrés, permettant une exposition à l'ensemble de l'économie modulo un biais significatif sur les sociétés financières et une diminution du poids des secteurs les plus carbonés.

Focus sur les portefeuilles modèles développés avec les asset managers de CNP Assurances

Ces nouveaux indicateurs permettent ainsi de surpondérer la TEE au sein des critères ESG déjà pris en compte en sélectionnant les entreprises les plus avancées sur cette question de la TEE et de la lutte contre le changement climatique.

Ils sont définis et calculés par LBPAM et Mirova, en tenant compte des particularités des notations ISR et TEE de chacun des asset managers de CNP Assurances, sur la base des besoins et des orientations fixés par CNP Assurances.

La Banque Postale Asset Management (LBPAM)

En 2018, CNP Assurances et LBPAM ont collaboré pour construire un indicateur Actions ISR qui servira de référence pour la gestion actions en titres directs.

Cet indicateur ISR a pour vocation d'être à la fois une référence de performance financière avec un univers éligible sélectionnant les acteurs ayant les meilleures pratiques ESG, ainsi qu'un comparable sur les métriques extra-financières (notations ISR/TEE, empreinte carbone, solutions vertes…) afin de guider la gestion du portefeuille d'actions cotées détenues en direct.

Par ailleurs, LBPAM a également lancé en octobre 2018 le fonds CNP LBPAM ISR Actions Euro dédié à CNP Assurances avec l'indicateur ISR comme référence. Le fonds a obtenu le label ISR le 23 novembre 2018.

Mirova (Natixis Investment Managers)

En 2018, CNP Assurances a également développé avec Mirova (affilié de Natixis Investment Managers), un indice privé action valorisant les entreprises contribuant positivement à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) formalisés par l'ONU, avec un accent particulier mis sur les questions de transition environnementale. L'indice affiche également un alignement avec les scénarios climat les plus ambitieux, permettant de limiter la hausse des températures à 2 °C. Cet indice s'appuie sur la méthodologie d'analyse ESG développée par Mirova, avec notamment une prise en compte de l'ensemble du cycle de vie des produits et services commercialisés par les entreprises, et un accent mis sur les apporteurs de solutions aux enjeux du développement durable.

L'indice privé est ainsi constitué à plus de 75% d'entreprises contribuant de manière positive aux ODD, en majorité en raison de leur contribution positive sur les questions environnementales, et exclut les entreprises ayant une contribution défavorable aux ODD. L'alignement 2 °C de l'indice est notamment assuré par un poids important des apporteurs de solutions vertes et l'absence de producteurs d'énergies fossiles. Cet indice est utilisé afin d'apprécier la performance financière et l'impact environnemental et social des encours actions CNP Assurances gérés par Ostrum AM (affilié de Natixis Investment Managers) et d'encourager une meilleure prise en compte des critères ESG sur les mandats confiés à Ostrum AM.

Enfin, Mirova a également lancé en juin 2018 le fonds CNP 2 °C Sustain Euro, dédié à CNP Assurances, s'appuyant sur l'indice privé développé pour CNP Assurances.

Au total, CNP Assurances a investi plus de 100 millions d'euros entre les deux fonds à fin décembre 2018.

2.2.2 Immobilier
Critères ESG, charte « travaux verts »

CNP Assurances est un acteur important du secteur immobilier. Elle confie la gestion de son patrimoine à des entreprises spécialisées, sur la base de stricts cahiers des charges, incluant les enjeux de respect de l'environnement et de sécurité.

Dans les travaux d'entretien ou de rénovation des immeubles qu'elle détient, CNP Assurances a le souci constant d'améliorer la qualité énergétique et recherche l'application des meilleures normes environnementales. Des scénarios de plans d'action adaptés à chaque immeuble ont été définis afin de réduire les émissions de CO_2 et les consommations. À terme, ces travaux permettront de réduire les émissions de GES de son patrimoine immobilier (détenu en nom propre ou par des SCI détenues à 100%) de 40% à l'horizon 2021, à partir de l'année de référence de 2006. Sur les nouvelles acquisitions, l'évaluation environnementale est systématique.

En 2015, dans le cadre de sa stratégie bas carbone, CNP Assurances a signé la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires, entendant ainsi s'impliquer davantage dans le secteur du bâtiment durable.

Les actifs financiers concernés

Périmètres : actifs immobiliers détenus par CNP Assurances en nom propre ou par l'intermédiaire de SCI détenues à 100%.

Part des encours en valeur bilan nette : 9,3 Md€ au 31 décembre 2018.

Gestion financière : la gestion du patrimoine immobilier détenu en nom propre ou par l'intermédiaire de SCI détenues à 100%, est déléguée auprès d'une dizaine d'asset managers immobiliers de CNP Assurances.

→ Engagement auprès des asset managers de CNP Assurances

La conduite de la gestion opérationnelle des opérations d'acquisition, tout comme la gestion au quotidien, est déléguée à des asset managers en charge de contractualiser avec des gérants immobiliers ou des foncières. Cette délégation passe par un contrat cadre qui définit les engagements des asset managers et qui s'applique de facto à leurs sous-traitants. Ces engagements incluent des critères ESG et éthiques. La mise en œuvre du contrat est conditionnée au respect de la démarche socialement responsable de CNP Assurances ainsi que des principes de sécurité des immeubles et des personnes et de qualité des prestations.

Par ailleurs, CNP Assurances demande à ces asset managers de s'engager à signer avec elle la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires. Fin 2018, 63% des gérants en sont signataires.

Modalités de prise en compte des critères ESG

Les asset managers de CNP Assurances ont en charge :

- l'assistance et le conseil pour la définition de la stratégie locative, d'investissement et d'arbitrage des actifs et la mise en œuvre de cette stratégie d'investissement et d'arbitrage ;
- la gestion des immeubles (en ce compris la commercialisation locative desdits biens) ;
- la gestion patrimoniale stratégique ;
- la gestion corporate des sociétés ;
- la gestion de la consolidation ;
- la gestion financière courante et la gestion de trésorerie ;
- la gestion des assurances multirisques ;
- la gestion des travaux.

Analyse ESG à l'acquisition du bien immobilier

Nature des principaux critères : l'acquisition des biens immobiliers passe au crible du mandat cadre entre CNP Assurances et ses asset managers. Les critères ESG sont nombreux et nous exposerons ici les principaux :

- **Environnementaux :** efficacité énergétique, pollution, risque d'inondation et de catastrophe naturelle, transports.
- **Sociaux :** sécurité des usagers, risque amiante et plomb, accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- **Gouvernance :** l'identité du vendeur est analysée au regard des consignes de lutte antiblanchiment et anticorruption (processus KYC : « Know your customer »). Par ailleurs cinq principes d'action éthique doivent être suivis par les asset managers de CNP Assurances. Ils couvrent le comportement sur les marchés, l'intégrité et le respect des fournisseurs, y compris par les sous-traitants.

Méthodologie

Les asset managers sont chargés de l'analyse de ces critères. Avant toute acquisition, ceux-ci remettent un dossier très complet à CNP Assurances incorporant l'analyse technique, environnementale et sanitaire du bâtiment. Ce dossier relève les risques environnementaux, la performance énergétique (diagnostic obligatoire), les émissions de GES du bâtiment et sa position au regard des nouvelles réglementations environnementales (bail vert, certification, labels), ainsi que la situation sanitaire au regard de l'amiante, du plomb, des termites, des pollutions des sols… Ces informations ESG peuvent être complétées si nécessaire d'audit, de benchmark, de références internationales (label) ou d'autres informations d'experts externes.

Résultats

100% des acquisitions d'immeubles en 2018 ont bénéficié de ce processus.

Intégration dans la politique d'investissement

Les analyses techniques, environnementales et sanitaires du bâtiment aident CNP Assurances à identifier les risques propres aux bâtiments et surtout à évaluer le montant et la faisabilité des travaux nécessaires pour respecter le niveau d'exigence de CNP Assurances. La non-faisabilité est un critère d'abandon du projet et l'évaluation des coûts des travaux impacte le prix d'acquisition.

Analyse ESG dans la gestion des biens immobiliers

Les principes de gestion ESG décrits ci-après sont inscrits dans tous les mandats entre CNP Assurances et ses asset managers au 31 décembre 2018. Les asset managers de CNP Assurances s'engagent à réaliser la gestion du patrimoine immobilier en tenant compte de ces critères.

Nature des principaux critères

Les asset managers mandatés par CNP Assurances s'engagent au respect :

- du principe de sécurité des immeubles et des personnes : le respect du principe repose sur la prévention des risques inhérents aux immeubles afin :
  - d'une part, de contribuer à la valorisation des immeubles, par l'adéquation des conseils donnés et des solutions proposées aux besoins des immeubles et aux intérêts du mandant, et,
  - d'autre part, de prémunir les personnes contre toute atteinte à leur intégrité physique, que ces personnes aient ou n'aient pas un lien contractuel avec le mandant (occupants, usagers, visiteurs, passants, etc.) ;
- du principe de qualité des prestations : le respect de ce principe repose sur la sélection et le recours systématique à des entreprises compétentes tout en conservant la maîtrise des coûts ;
- de la démarche socialement responsable du mandant.

Informations utilisées pour l'analyse

Pour assurer leurs engagements, les asset managers de CNP Assurances peuvent réaliser leurs analyses sur la base d'enquêtes de satisfaction auprès des locataires, d'études environnementales, d'audits HSE, d'audits installation électrique par exemple.

Déclinaison opérationnelle de la prise en compte des critères ESG

Charte « Travaux verts »

Les critères ESG ci-dessus sont déclinés de façon opérationnelle dans le mandat sous la forme de la charte dite « Travaux verts ». Les asset managers de CNP Assurances s'engagent à réaliser les travaux en suivant les règles de cette charte :

a. Matériaux et technologies utilisés

- Employer des matériaux ou technologies ayant un impact limité sur l'environnement.
- Favoriser des matériaux recyclés ou recyclables.
- Réaliser une analyse critique préalablement à l'utilisation de nouveaux procédés ou produits théoriquement plus favorables à l'environnement.

b. Phase chantier

- Rédiger un plan d'organisation du chantier.
- Gérer et valoriser les déchets.
- Réduire les nuisances causées aux riverains.
- Limiter les pollutions de proximité.
- Limiter les consommations des ressources.
- Effectuer un éco-suivi du chantier.

c. Gestion des déchets d'activité

- Réduire les déchets à la source.
- Mettre en place une collecte sélective.
- Traiter, valoriser et suivre les déchets de collecte.
- Évaluer la quantité de déchets produits.

d. Qualité et économies d'eau

- Maîtriser le risque de contamination et de prolifération bactériennes dans les réseaux d'eau.
- Distribuer une eau conforme aux exigences du code de la santé ainsi qu'aux références de qualité.
- Assurer une limitation des consommations d'eau.

e. Qualité de l'air

- Limiter le risque de contamination et de prolifération bactériennes dans les installations de traitement de l'air.
- Distribuer un air conforme aux exigences du code du travail et autres applicables.
- Proposer à l'occupant un air adapté au confort en termes d'hygrométrie et de température dans la limite des prescriptions réglementaires.
- Améliorer la qualité de l'air intérieur.
- Éviter la présence de composés organiques volatiles dans des matériaux faciles à poser.

f. Limitation des nuisances sonores

- Apporter un maximum de confort acoustique aux occupants.
- Limiter la propagation des bruits et vibrations au sein des locaux,. En cas d'occupation à proximité durant les travaux, limiter la gêne occasionnée.
- Choix des équipements afin de limiter les nuisances.
- Réduire les nuisances causées aux riverains.

g. Limitation des nuisances olfactives

- Éviter la présence de composés organiques volatiles dans des matériaux faciles à poser.

h. Champs électromagnétiques

- Limiter l'exposition de l'être humain aux ondes électromagnétiques.
- Solutions permettant de protéger les personnes.
- Solutions permettant d'atténuer ou d'éliminer un risque.

i. Amiante

- Identifier les obligations du propriétaire et/ou du maître d'ouvrage lors de travaux de réhabilitation dans les textes réglementaires.
- Réunir les documents relatifs à la présence d'amiante.
- Décrire les étapes de la gestion du risque amiante sur un chantier de rénovation.

j. Plomb dans les peintures

- Identifier les obligations du propriétaire et/ou du maître d'ouvrage de travaux de réhabilitation dans les textes réglementaires.
- Réunir les documents relatifs à la présence de plomb dans les peintures.
- Faire réaliser des contrôles réglementaires.

k. Termites et autres insectes xylophages

- Identifier les zones à risque.
- Gérer les déchets infestés.

l. Performances énergétiques et thermiques

- Maîtriser la consommation énergétique du patrimoine :
  - Étudier la mise en place d'énergie renouvelable.
  - Privilégier des systèmes de chauffage et de rafraîchissement à haute efficacité énergétique.
  - Isoler le bâti et limiter les apports de chaleur en été.
  - Éviter de surdimensionner le renouvellement d'air pour éviter les déperditions inutiles.
  - Étudier les systèmes de récupération de chaleur sur l'extraction d'air.
  - Prévoir des éclairages économes et d'une puissance adaptée ;
- Veille technologique et réglementaire :
  - S'efforcer de dépasser les exigences réglementaires en vigueur.
- Mettre en place des comptages et des suivis des consommations.

m. Préservation de la biodiversité

Veiller, en fonction de la nature des travaux, à protéger la biodiversité, en étudiant des solutions techniques privilégiant le végétal et des solutions techniques basées sur la biodiversité et les services écosystémiques sur les bâtiments et les espaces verts (comme la gestion différenciée), notamment lors de la réalisation de travaux de toitures-terrasses végétalisées ou d'espaces verts et en étant respectueux des écosystèmes en phase chantier.

n. Économie circulaire

- Étudier, dans la mesure du possible pour chaque opération, les possibilités de recours à des processus de déconstruction pour réemploi et valorisation des matériaux.
- Favoriser autant que faire se peut l'utilisation de matériaux issus de filières de réemploi.

Les asset managers de CNP Assurances sont responsables des risques liés à cette charte. CNP Assurances attend d'eux une gestion équilibrée et pertinente de ces risques au cas par cas en fonction de la matérialité des enjeux.

Mission d'analyse Hygiène Sécurité Environnement

La sécurité des biens et des utilisateurs est un enjeu majeur pour CNP Assurances qui a initié sur 2016, à titre expérimental, une mission d'analyse HSE sur une grande partie de ses immeubles détenus en direct.

87 audits ont été réalisés et l'avancement du traitement des observations au 31 décembre 2018 est le suivant :

AVANCEMENT DU TRAITEMENT DES OBSERVATIONS

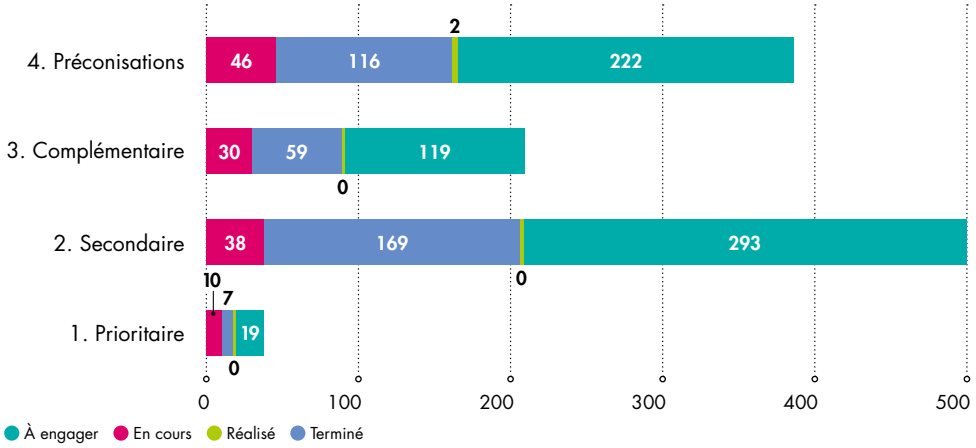

2.2.3 Forêts

Certification « gestion durable », préservation de la biodiversité, adaptation au changement climatique

Avec 57 090 hectares de forêts à fin 2018, CNP Assurances est le premier propriétaire privé de France.

La Société Forestière assure la gestion durable des forêts (objectifs : sécurité, biodiversité, anticipation du changement climatique). Dès 2003, en parallèle à la certification ISO 9001, l'ensemble des forêts du patrimoine de CNP Assurances a été certifié PEFC [1], attestant ainsi que le bois est issu de forêts gérées durablement. En 2017, un nouveau programme d'investissement en Écosse a débuté.

Les missions confiées sont :

- l'assistance, le conseil et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement et d'arbitrage ;
- la gestion patrimoniale, technique et administrative des massifs forestiers.

Les actifs financiers concernés

Périmètres : 203 massifs forestiers détenus à 100 % en direct ou via SCI/SAS/GF par CNP Assurances pour près de 53 082 ha au global, dont 8 massifs forestiers pour 1 723 ha en Écosse.
6 participations dans des groupements forestiers (4 008 ha).

Part des encours en valeur bilan : 290 M€ au 31 décembre 2018.

Gestion financière : la gestion des forêts est déléguée par un mandat à la Société Forestière, société anonyme dont CNP Assurances détient 49,98 % du capital.

(1) PEFC : programme européen des forêts certifiées.

→ Engagement

CNP Assurances soutient la Société Forestière dans la poursuite de ses missions de gestion durable des massifs forestiers, par sa présence au conseil d'administration.

La Société Forestière met en œuvre au quotidien son manuel de gestion durable sur le patrimoine de CNP Assurances et s'assure que les engagements pris dans le cadre de l'adhésion à la certification PEFC sont respectés. Les personnes et entreprises qui sont amenées à intervenir sur les forêts (acheteurs de bois, entrepreneurs de travaux forestiers…) sont ainsi informées des conséquences de ces différents engagements pour les opérations qu'elles doivent mener. Les contrats utilisés précisent ces engagements.

Gestion de la démarche ESG

La Société Forestière assure la gestion du patrimoine forestier de CNP Assurances via un mandat de délégation de gestion. Dans ce cadre, elle met en œuvre une gestion forestière socialement responsable et volontairement respectueuse de l'environnement. Dès 2001, la Société Forestière s'est d'ailleurs dotée d'un manuel de gestion forestière durable dont l'application est certifiée ISO 9001. Il intègre les principales thématiques de l'analyse ESG : gouvernance, pilotage et organisation des relations avec ses clients et autres parties prenantes ainsi que la mise en application de pratiques sylvicoles tenant compte des habitats et espèces remarquables.

CNP Assurances adhère à cette démarche en ayant signé la charte de gestion durable associée.

Chaque année, la Société Forestière est auditée par l'AFAQ, organisme certificateur, leader mondial de la certification des systèmes de management, qui contrôle la bonne application de la certification qualité ISO 9001 de la Société Forestière. Le renouvellement de ce certificat apporte la garantie que la politique qualité de la Société Forestière est conformément mise en œuvre.

Les critères et indicateurs évoqués par la suite sont tous issus de cette politique de gestion durable.

Analyse ESG

Principaux critères

La certification d'une gestion durable et la préservation de la biodiversité sont les principaux critères ESG intégrés dans les investissements forestiers de CNP Assurances.

Certification d'une gestion durable

Un des critères les plus révélateurs de la prise en compte des critères ESG appliqués à la forêt est la certification de gestion durable. En effet, les forêts doivent être gérées durablement afin de maintenir l'ensemble des services écosystémiques qu'elles offrent. Nous pouvons citer, entre autres, leur capacité à produire du bois, matière première renouvelable, à maintenir une biodiversité originale ou encore à préserver les sols contre l'érosion.

Informations utilisées

La certification PEFC, première marque mondiale de certification de gestion durable, s'attache à garantir que la gestion mise en œuvre permet le maintien de ces fonctions à long terme. La Société Forestière a historiquement encouragé les propriétaires forestiers à adhérer à cette certification.

Méthodologie

L'adhésion à la certification PEFC est effectuée par région administrative ou regroupement de régions administratives. La Société Forestière a pour mission de s'assurer que tous les certificats de CNP Assurances restent valides, en renouvelant les adhésions dans les délais impartis et en mettant en œuvre les règles de gestion durable PEFC définies par le « cahier des charges du propriétaire ». La validité des certificats est établie par un contrôle documentaire vérifiant que les certificats existent et sont en cours de validité. Une base de suivi de ces adhésions est tenue à jour par la Société Forestière pour le compte de CNP Assurances. Le certificat est valable cinq ans, sauf s'il est remis en cause suite à un audit externe commandité par PEFC.

Résultats

Fin 2018, 100% des surfaces des forêts détenues par CNP Assurances adhèrent à la certification PEFC. L'objectif cible récurrent est d'être à 100% de la surface certifiée [1].

Préservation de la biodiversité

Le manuel de gestion forestière durable évoqué précédemment décrit les actions à mener qui permettent d'identifier les habitats et espèces remarquables afin d'en tenir compte dans la gestion mise en œuvre.

Informations utilisées et méthodologie

- Outre le suivi d'actions spécifiques menées en faveur de la biodiversité, la diversité des essences est également un bon indicateur de gestion durable. En effet, chaque essence principale d'un peuplement est associée à un ou plusieurs habitats. Il y a donc une corrélation étroite entre la diversité des essences principales et la biodiversité.
- La Société Forestière décrit dans une base de données le parcellaire forestier du patrimoine. Chaque massif est divisé en unités de gestion appelées parcelles, elles-mêmes étant subdivisées en sous-parcelles homogènes de par leur peuplement. L'essence principale est ainsi systématiquement renseignée pour chaque sous-parcelle, ce qui permet de faire le décompte du nombre d'essences principales présentes sur les patrimoines.

(1) Les massifs acquis en Écosse ne sont pas encore certifés au 31 décembre 2018.

Résultats

Fin 2018, le patrimoine de CNP Assurances présente une diversification des essences qui est illustrée sur la carte ci-après.

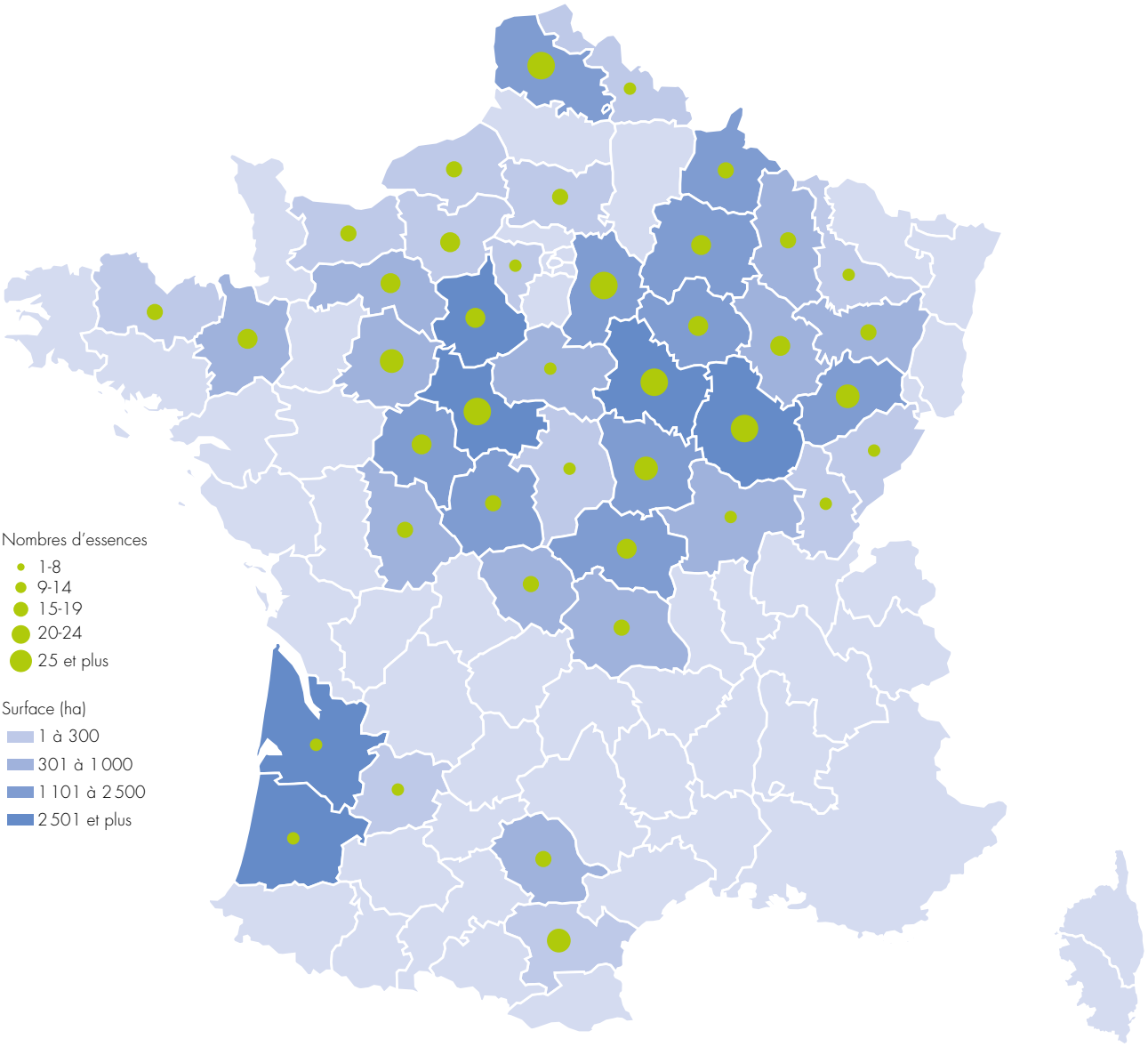

Intégration dans la politique d'investissement

CNP Assurances étudie toute opportunité d'investissement national ou international proposée par la Société Forestière, qui s'engage à sélectionner des forêts de qualité déjà certifiées ou ayant un potentiel de valeur d'avenir grâce à une gestion durable, dans le but d'obtenir la certification PEFC.

CNP Assurances est par ailleurs engagée, au travers du mandat avec la Société Forestière, à poursuivre son effort d'amélioration des massifs forestiers lorsque cela est possible (gestion des enclaves, servitudes), en vue d'accentuer le caractère qualitatif du patrimoine en termes de gestion durable.

2.2.4 Autres actifs

L'ensemble des actifs de CNP Assurances bénéficient des règles d'exclusion présentéesau chapitre 2.4. Au-delà, des informations ESG-Climat sont collectées sur certains types d'actifs pour enrichir l'analyse, mais ne sont pas intégrées dans la décision d'investissement :

Une notation ESG du portefeuille obligataire corporate

La notation ESG des portefeuilles obligataires corporate est réalisée tous les trimestres par les experts ISR des sociétés en charge de la gestion de ces portefeuilles (LBPAM et groupe NIM). L'analyse ESG des titres bénéficie de la veille trimestrielle sur les actions cotées mise en place depuis 2006 avec ces mêmes analystes extra-financiers.

Des informations ESG utilisées dans la gestion des placements en *private equity* (actions non cotées) et en infrastructures depuis 2010

Les *due diligences* menées avant tout investissement dans un nouveau fond de *private equity* permettent d'établir une notation ESG. 14 fonds ont ainsi été notés en 2018.

Un reporting sur les éléments environnementaux, sociaux et de gouvernance est également introduit lors de nouveaux investissements en infrastructures. En 2018, 65% des fonds Infrastructure ont répondu à ce reporting ou communiqué un reporting volontaire propre.

Les actifs de MFPrévoyance

MFPrévoyance délègue la gestion financière de ses actifs à un asset manager : Ostrum AM (et son expert ISR, Mirova). Cet asset manager de MFPrévoyance a mis en place une notation ESG sur les actifs ainsi que la mesure d'une empreinte carbone.

Ostrum AM déploie progressivement ces informations dans ses reportings. Les données ESG sont systématiquement intégrées dans l'analyse de risque crédit de l'émetteur dès lors que les critères sont considérés comme pertinents et ayant une matérialité financière, ainsi que dans l'évaluation du risque pays sur les émetteurs souverains et quasi souverains.

Au 31 décembre 2018, les encours avec une analyse ESG de MFPrévoyance s'élèvent à 505,9 M€, soit 98,72% des investissements.

L'empreinte carbone des actifs pour les actifs gérés par Ostrum AM au 31 décembre 2018 s'élève à 0,150 teq CO_2/milliers d'euros selon la méthodologie développée par Carbone 4 et Mirova (http :// www.mirova.com/).

2.3 Nos autres contributions à une société durable

Au-delà de sa politique d'investissement intégrant des critères ESG (chapitre 2.2) et de sa contribution à la TEE (chapitre 3.2), CNP Assurances mène une politique active en termes d'investissements à impact sociétal via l'investissement dans les PME et dans des fonds à impact social.

2.3.1 Accompagnement direct de PME

Présente dans le métier du capital-investissement depuis 1992, CNP Assurances a engagé 500 millions d'euros dans les entreprises non cotées fin 2018.

Avec le programme Open CNP lancé en 2016, CNP Assurances consacrera 100 millions d'euros sur cinq ans au développement de partenariats avec des start-up innovantes dans des domaines d'activité proches des siens.

Après le soutien d'une plateforme de *crowdlending* pour les PME, CNP Assurances a choisi de soutenir une solution de télémédecine permettant de lutter contre les inégalités sociales et géographiques en matière d'accès aux soins. Fin 2018, elle accompagne six start-up partenaires dont une nouvelle compagnie d'assurances santé en ligne dédiée aux start-up et aux PME, ainsi que le développement de la technique de *blockchain* pour sécuriser les processus entre les entreprises.

2.3.2 Fonds à impact social

CNP Assurances a également investi dans plusieurs fonds à plus-values sociales pour un montant total engagé de près de 210 millions d'euros à fin 2018 : financement de petites entreprises connaissant des barrières sociales dans l'accès aux fonds propres, par exemple.

De plus en 2016, CNP Assurances s'est associée à un fonds de prêts à long terme pour le compte d'une centaine de PME européennes. Elle accompagne aussi depuis juin 2016 le fonds NovESS dont l'objectif est de soutenir la transition et le changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire (santé, social, économie circulaire et collaborative, transition énergétique et démographique…). Attentif à l'apport extra-financier, le fonds NovESS s'est doté d'un outil de mesure d'impact social qui permet d'évaluer l'impact de chaque projet sur plusieurs critères dont la création d'emplois.

CNP Assurances participe au financement du fonds Hémisphère, premier *social impact bond,* dédié à l'accueil et à l'hébergement des publics en difficulté : une partie de la rémunération financière dépend de l'atteinte d'objectifs sociaux audités, portant notamment sur la scolarisation des enfants ou l'orientation des personnes accueillies vers un logement permanent.

2.3.3 Autres fonds orientés "ISR"

Pour ce qui relève des investissements combinant les aspects environnementaux et sociétaux, 3,6 milliards d'euros d'OPCVM "ISR" ont été souscrits par CNP Assurances, soit 11 % des encours de la totalité des OPCVM non dédiés détenus fin 2018.

Pour les OPCVM "ISR" souscrits par les assurés (unités de compte), voir la partie 4.

2.4 Les actifs exclus de nos portefeuilles

Périmètre et critères d'exclusion ESG

Dans le cadre de ses obligations réglementaires et de sa démarche d'investisseur responsable, CNP Assurances a défini des règles relatives aux opérations d'investissement sur les pays et valeurs.

Ces règles répondent aux objectifs suivants :

- Assurer la conformité avec la réglementation sur les conventions sur les armes signées par la France, sur les embargos et avec les obligations réglementaires LCB/FT[1].
- Assurer la conformité avec la réglementation et sa démarche d'investisseur responsable à l'égard des paradis fiscaux.
- Intégrer les critères de gouvernance durable dans l'analyse des pays et se conformer aux engagements de soutien aux principes du Pacte mondial.
- Se conformer aux engagements publics de CNP Assurances en ce qui concerne la limitation de son exposition au charbon thermique dans le cadre de ses opérations financières.

CNP Assurances détermine ainsi la liste des exclusions et valeurs sous surveillance (pays et entreprises) en s'appuyant sur ses propres analyses, sur les experts ISR des asset managers de CNP Assurances, LBPAM et Mirova (affilié à Natixis Investment Managers), et sur les indices publics.

Deux critères d'exclusion sont appliqués :

Exclusion de pays

Plusieurs critères sont pris en considération : la politique d'exclusion s'appuie sur les listes établies par l'État français et l'Union européenne ainsi que, pour les paradis fiscaux, sur la base des indices de Tax Justice Network. Pour les pays posant de graves problèmes au regard de la démocratie, des droits humains et de la corruption, elle s'appuie sur les listes établies par Freedom House et Transparency International.

Exclusion de valeurs

Trois types d'exclusions de valeurs ont été définis :

- CNP Assurances a exclu dès 2008 de son portefeuille les producteurs de bombes à sous-munitions et mines antipersonnel.
- Dans le cadre de ses analyses ESG, CNP Assurances bénéficie d'alertes sur les risques ESG des entreprises, alertes correspondant à un non-respect des principes fondamentaux du Pacte mondial.
- Depuis 2015, elle exclut tout nouvel investissement dans des sociétés extractrices de charbon et productrices d'énergie à base de charbon dont plus de 15% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique et depuis fin 2018 a abaissé ce seuil à 10%. Elle exclut également depuis fin 2018 les entreprises les plus impliquées dans le développement de nouvelles centrales à charbon. Sur les actifs existants, la détention d'actifs financiers dans ce secteur est limitée au seuil de 25% du chiffre d'affaires. Cette dernière exclusion étant liée à la stratégie d'accompagnement de la transition énergétique et écologique, elle est traitée dans une partie spécifique liée à la contribution à la TEE.

Les actifs financiers concernés

Périmètres : les placements financiers (hors OPC ouverts et UC) de CNP Assurances.

Part des encours en valeur bilan : 257 Md€ au 31 décembre 2018.

Gestion de la démarche ESG

CNP Assurances détermine la liste des exclusions et valeurs sous surveillance (pays et entreprises). Celle-ci, régulièrement actualisée, est communiquée aux acteurs internes et aux asset managers mandatés, pour application opérationnelle. Un contrôle périodique est effectué.

(1) Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

2.4.1 Les pays

Application de la démarche ESG

Principaux critères : l'équilibre de la gouvernance ainsi que la coopération et la transparence fiscale.

	Gouvernance	Coopération et transparence fiscale
Informations utilisées	Pour mesurer le bon équilibre de la gouvernance d'un pays, CNP Assurances utilise les notations sur le niveau de démocratie et de liberté de Freedom House et la perception de la corruption par Transparency International.	Listes établies par l'État français et l'Union européenne (États et territoires non coopératifs – ETNC – et sous embargo, liste des juridictions fiscales non coopératives de l'UE), ainsi que par le Gafi (pays faisant l'objet de contre-mesures). CNP Assurances utilise l'évaluation « paradis fiscaux » de Tax Justice Network.
Méthodologie	CNP Assurances évalue annuellement les pays en définissant 3 niveaux de risque selon la combinaison de 3 critères : démocratie, niveau de liberté et corruption (très haut risque, risque élevé et risque faible).	CNP Assurances évalue les pays annuellement sur la base des listes précitées.
Résultats 2018	64 États notés en très haut risque et 30 en risque élevé.	La liste des pays interdits contient 72 pays.

Intégration dans la politique d'investissement

Les investissements (en dette publique et parapublique ou dans une entreprise) sont soumis à des interdictions ou à des autorisations limitées en fonction des niveaux de risque des critères de gouvernance et de coopération et transparence fiscale.

2.4.2 Les valeurs

Application de la démarche ESG

Principaux critères : exclusion des producteurs de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions (MAP/BASM) depuis 2008 et des entreprises ne respectant pas les principes fondamentaux du Pacte mondial depuis 2012.

	Armes interdites	Engagement Pacte mondial
Informations utilisées	CNP Assurances utilise la liste de producteurs de mines antipersonnel (MAP) et de bombes à sous-munitions (BASM) d'Ostrum AM. Pour information, les conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2010) interdisent la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions du fait que ces armes peuvent atteindre des populations non concernées par les conflits.	CNP Assurances bénéficie d'alertes sur les risques ESG des entreprises détenues ou autorisées, de la part des équipes ISR de La Banque Postale AM et Mirova (affilié à Natixis Investment Managers). Ces alertes sont partagées lors des comités ISR trimestriels.
Méthodologie	En s'appuyant sur une agence extra-financière spécialisée dans le domaine de l'armement (Ethix), les équipes de recherche en investissement responsable de Mirova (Natixis IM) mettent à jour régulièrement la liste d'exclusion en intégrant toutes les entreprises, cotées ou non cotées, pour lesquelles est avérée : - une implication dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport des MAP ou des BASM, - ou une détention de 30% ou plus d'une entreprise impliquée dans les activités mentionnées ci-dessus. Pour que l'implication de l'entreprise soit avérée, il faut que le composant proposé par celle-ci soit clé et dédié à la production d'armes à sous-munitions et/ou de mines antipersonnel. CNP Assurances utilise la liste directement sans retraitement.	Lorsque l'alerte correspond à un non-respect des principes fondamentaux du Pacte mondial, CNP Assurances demande à ses asset managers de questionner l'émetteur. Lorsque ce dialogue n'a pas permis d'identifier une remédiation proche, la décision d'exclure peut alors être prise.
Résultats 2018	84 entreprises exclues	5 entreprises exclues

Une démarche spécifique dans les OPCVM ouverts

Pour ce qui concerne les fonds ouverts, CNP Assurances réalise une enquête tous les deux ans auprès de l'ensemble des sociétés de gestion partenaires (plus de 80) sur la prise en compte des principes retenus par CNP Assurances : l'exclusion des producteurs d'armes controversées et depuis 2015 sur les règles internes de gestion des paradis fiscaux et des embargos. Par ailleurs, la question est également posée de leur adhésion aux PRI : renouvelée fin 2017, l'enquête a montré que 90% de ces sociétés de gestion adhèrent aux PRI. Les progrès sont très significatifs et les derniers résultats sont satisfaisants.

CNP Assurances inclut également un critère d'exclusion des fonds spéculant sur les matières premières agricoles.

Intégration dans la politique d'investissement

La liste des entreprises exclues est communiquée aux acteurs internes et aux asset managers de CNP Assurances mandatés. Les titres sont vendus le cas échéant et suspendus dans l'univers d'investissement autorisé.

Pour les sociétés dont l'activité est liée au charbon, voir la section « Risque de transition ».

3. AU NOM DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

3.1 Analyse du risque physique et de transition

En cohérence avec ses principes de gestion d'actifs, l'engagement de CNP Assurances en faveur de la transition écologique et énergétique allie la gestion des risques climatiques et l'accompagnement de tous les secteurs de l'économie vers des modèles d'affaires décarbonés, en s'appuyant notamment sur des scénarios 2 °C.

TCFD | GESTION DES RISQUES TCFD | STRATÉGIE TCFD | INDICATEURS

CNP Assurances a mis en place une politique de gestion des risques qui intègre la gestion des risques aux processus de décision du Groupe.

Le conseil d'administration est chargé de définir les orientations stratégiques en matière de gestion des risques. Il s'appuie pour ce faire sur le comité d'audit et des risques.

Le conseil d'administration a ainsi validé l'intégration de critères ESG dans la gestion des actifs dans le cadre de son examen annuel de la stratégie de placement. L'efficience de la mise en œuvre de la démarche est attestée par l'engagement ISR des deux principaux asset managers de CNP Assurances : La Banque Postale AM et Ostrum AM qui, à eux deux, assurent la gestion des actions et obligations détenues en direct.

Cette démarche déployée progressivement depuis 2006 et qui couvre 81 % de ses actifs, à fin 2018, intègre de fait l'exposition aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance :

- C'est le cas en particulier pour les portefeuilles d'obligations souveraines et d'entreprises publiques dont sont exclus les États présentant un risque de non-respect des règles démocratiques, de non-respect des droits de l'homme et de corruption.
- Cela l'est également pour les portefeuilles d'actifs d'entreprises privées passés au filtre ESG par les experts des deux asset managers de CNP Assurances.

S'agissant du risque climat, CNP Assurances est particulièrement consciente de l'impact potentiel du changement climatique sur la valeur de ses actifs du fait de l'horizon de ses détentions.

CNP Assurances a identifié les facteurs de risques que sont le risque physique et le risque de transition tels que décrits ci-dessous et pris des mesures pour les réduire [1].

Risque physique	Risque de transition
Risque associé aux perturbations d'ordre physique induites par le changement climatique (tempête, inondation, vague de chaleur-…)	Risque engendré par les processus d'ajustement visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre (réglementation, évolution technologique, changement de comportement des consommateurs…)

(1) Compte tenu des évolutions des approches méthodologiques, des évolutions du périmètre ou des évolutions réglementaires, les résultats présentés reflètent les choix opérés pour cette année mais sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

3.1.1 Risque physique

CNP Assurances s'est attachée en premier lieu à analyser l'exposition au risque physique de son patrimoine immobilier et de ses forêts. CNP Assurances a également réalisé en 2017 une étude plus approfondie du risque physique de son patrimoine immobilier, complétée en 2018 par une analyse du risque physique de son portefeuille Actions, Obligations corporate et souveraines détenues en direct pour bénéficier d'une vision plus complète du risque climatique auquel elle pourrait être exposée.

À fin 2018, 72% des actifs ont fait l'objet d'une analyse du risque physique.

Actifs immobiliers

Pour analyser l'exposition aux risques physiques de son patrimoine immobilier, CNP Assurances a confié au cabinet EcoAct, expert pour la transition climatique des entreprises et des territoires, une mission d'évaluation des risques physiques liés au changement climatique sur ses actifs immobiliers français détenus en direct ou via des sociétés détenues à 100%.

L'analyse des risques physiques et fonctionnels qui pèsent sur le portefeuille immobilier de CNP Assurances a été réalisée pour six aléas climatiques impactant potentiellement le bâtiment et ses occupants. Les aléas climatiques étudiés sont de deux types.

Aléas tendanciels :
- Évolution de la température moyenne annuelle
- Évolution du niveau de la mer

Aléas extrêmes :
- Vagues de chaleur
- Sécheresses
- Pluies abondantes – inondations
- Vents violents

L'évolution de ces aléas climatiques a été analysée pour un horizon proche (2021-2050), comparée à un climat dit de « référence » (1971-2000), suivant deux scénarios d'évolution des émissions de gaz à effet de serre établis par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) :

- RCP4.5 : trajectoire la plus probable eu égard aux engagements actuels des États dans le cadre de l'accord de Paris.
- RCP8.5 : trajectoire actuelle si aucune mesure n'est mise en œuvre.

Afin d'établir les niveaux d'exposition actuel et futur de chacun des actifs immobiliers, une liste d'indicateurs climatiques à évaluer sur la période de référence et sur la période future a été définie pour chaque aléa précédemment identifié. Ces indicateurs climatiques ont été utilisés pour interroger les modèles climatiques aux latitudes et longitudes des actifs de CNP Assurances.

Cette étude a ainsi permis à CNP Assurances d'avoir une photographie à fin 2017 des actifs présentant des risques physiques élevés relatifs aux différents aléas climatiques étudiés.

Pour calculer le score de risque par aléa et par actif, la formule suivante est appliquée :

Résultats

Pour l'essentiel des risques, l'exposition de CNP Assurances est faible ou nulle : seuls les immeubles situés sur le pourtour méditerranéen et dans les métropoles sujettes aux îlots de chaleur urbains présentent un risque plus élevé face aux risques « vagues de chaleur » et à l'élévation de la température moyenne d'ici à 2050.

Utilisation des résultats

CNP Assurances aura pour objectif de réduire cette exposition en demandant à ses asset managers de proposer des solutions d'adaptation.

La stratégie globale d'adaptation et de résilience de CNP Assurances reposera sur :

- la transmission des informations à nos partenaires pour appropriation et implication ;
- la hiérarchisation des priorités et la réalisation d'études plus fines ;
- l'intégration du risque climatique dans les décisions de travaux.

Forêts

La Société Forestière s'est engagée sur les patrimoines de CNP Assurances dans une démarche de réduction des risques liés au changement climatique. Pour ce faire, quatre analyses sont suivies :

- **Intégration de réflexions liées au changement climatique dans les plans de gestion :** ces plans décrivent, forêt par forêt, la programmation de gestion des 10 à 20 ans à venir. Ils sont agréés par l'administration forestière, qui en garantit la conformité à la réglementation en vigueur.
- **Analyse de la répartition géographique des actifs forestiers :** CNP Assurances a mis en place une politique d'investissement qui a permis d'acquérir des forêts diversement réparties. La dispersion des actifs forestiers permet aussi de diminuer les risques lié à des événements extrêmes de type tempêtes ou sécheresse.
- **Analyse de la diversité des essences :** au-delà de l'intérêt au regard de la biodiversité vue précédemment, la diversité des essences est un véritable moyen de disperser les risques encourus pour chaque essence face au changement climatique : problème sanitaire lié à l'apparition de pathogènes, risque face à une sécheresse qui impactera différemment chaque essence…
- **Souscription d'assurances contre les principaux risques climatiques :** incendies, tempêtes, catastrophes naturelles, poids de la neige, givre, gel et grêle.

Résultats et leur utilisation

- Depuis 2008, la prise en compte du changement climatique dans ces plans se traduit par l'analyse d'éléments tels que l'impact annoncé de l'évolution locale du climat, l'adaptation des essences en place et des cycles de production. Fin 2018, 53 % du patrimoine forestier dispose d'un plan intégrant la prise en compte du changement climatique. Ce taux a pour ambition d'atteindre progressivement les 100 % au fur et à mesure du renouvellement des plans.
- Certaines régions qui présentent des risques naturels importants ont été évitées (sud-est de la France par exemple au regard des risques incendies). Afin de compléter cette politique d'acquisition qui permet notamment de répartir les risques, des achats de forêts ont été réalisés en Écosse en 2017 et 2018.
- La situation de la diversité des essences et de la répartition géographique du patrimoine de CNP Assurances au 31 décembre 2018 est cartographiée page 22.
- 100 % des forêts détenues par CNP Assurances font l'objet d'une assurance qui couvre les principaux risques climatiques.

Actions, obligations corporate et souveraines

Méthodologie

Pour analyser l'exposition aux risques physiques de ses titres cotés détenus en direct, actions et obligations, CNP Assurances a confié au cabinet Indefi la réalisation d'une cartographie de la vulnérabilité géographique des émetteurs liée au changement climatique.

L'analyse du risque physique repose sur la base de données ND-Gain et son Country Index calculé selon la méthodologie développée par les chercheurs de l'université Notre Dame aux États-Unis. La composante « vulnérabilité au changement climatique » mesure la propension des États à être négativement impactés par le changement climatique, notion proche du risque physique.

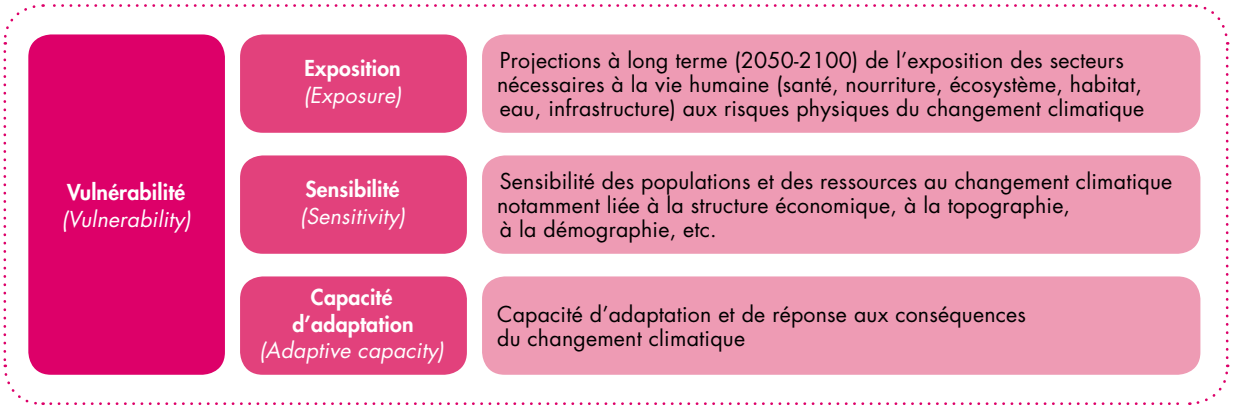

L'exposition, la sensibilité et la capacité d'adaptation au changement climatique sont évaluées sur six secteurs : la santé, la nourriture, les écosystèmes, l'habitat, l'eau et les infrastructures. La projection de l'exposition est réalisée dans le scénario d'évolution des émissions de gaz à effet de serre établis par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), RCP4.5 qui correspond à la trajectoire la plus probable eu égard aux engagements actuels des États dans le cadre de l'accord de Paris.

Cette étude a ainsi permis à CNP Assurances d'avoir une photographie à fin 2018 des actifs selon sept niveaux de risques physiques.

Résultat sur les obligations souveraines

La vulnérabilité de chaque État selon la méthodologie ND-Gain a été affectée aux émissions visant à financer le fonctionnement dudit État ou d'une de ces collectivités locales. 92% des obligations souveraines et supranationales ont été couvertes. Pour l'essentiel des risques, l'exposition de CNP Assurances est faible ou nulle.

VULNÉRABILITÉ DES ÉMETTEURS SOUVERAINS EN PORTEFEUILLE

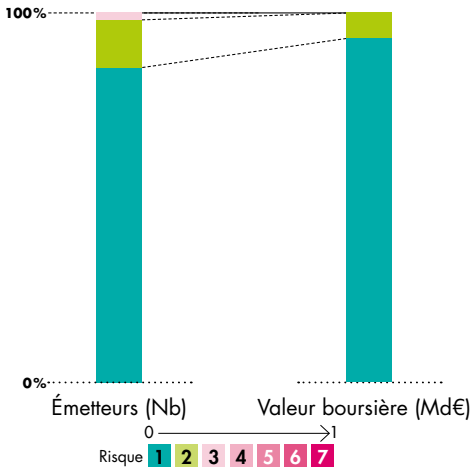

Résultat sur les obligations corporate et les actions

L'analyse a été réalisée sur les émetteurs appartenant à des secteurs économiques vulnérables au risque physique notamment du fait d'une adaptation plus difficile. Par ailleurs ont été retenus les titres ayant une valeur boursière significative. 42% des obligations corporate et actions ont fait l'objet d'une mesure de vulnérabilité moyenne, fonction de l'implantation géographique. Celle-ci est déterminée selon les secteurs par la localisation des sites de production ou d'installations, le chiffre d'affaires, la capacité de production… Pour l'essentiel des risques, l'exposition de CNP Assurances est faible ou nulle.

VULNÉRABILITÉ DES ÉMETTEURS ENTREPRISES EN PORTEFEUILLE

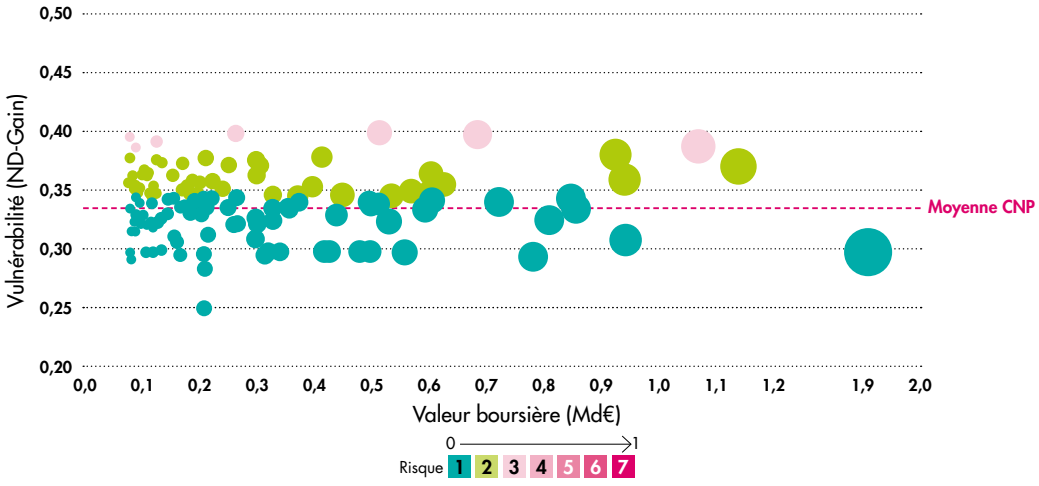

Utilisation des résultats

L'exposition de CNP Assurances étant faible ou nulle sur l'ensemble de son portefeuille, l'analyse a permis d'identifier les quelques valeurs à mettre sous surveillance.

3.1.2 Risque de transition

La valeur des actifs est potentiellement exposée au risque réglementaire, technologique, de marché et de réputation. CNP Assurances a géré ces risques de transition par la combinaison de plusieurs approches, enrichies d'années en années :

- **Tous portefeuilles :** Exclusion des valeurs liées au charbon
- **Portefeuilles Actions :** Alignement du portefeuille Actions sur des portefeuilles modèle pondérant fortement la contribution à la transition énergétique et écologique (voir section « Actions cotées détenues en direct »)
- **Portefeuilles Actions, Obligations corporate :**
  - Calcul de l'empreinte carbone
  - Analyse sectorielle à l'horizon 2023 du portefeuille
- **Portefeuilles Actions, Obligations corporate et souveraines :** Analyse prospective et température du portefeuille
- **Patrimoine immobilier :** Décarbonation du patrimoine immobilier.
- **Forêts :** Stockage de carbone

Émetteurs (Nb) Valeur boursière (Md€)

À fin 2018, 79% des actifs ont fait l'objet d'une analyse de risque de transition.

Tous portefeuilles : exclusion des valeurs liées au charbon

Pour limiter le réchauffement climatique, l'exploitation des réserves fossiles doit être évitée au maximum. Le charbon est la source d'énergie la plus émettrice en eq CO_2 et elle émet des particules fines. De plus, les alternatives au charbon thermique (extrait du sol en vue de produire de l'énergie) existent (contrairement au charbon utilisé dans la production d'acier).
Le charbon a été identifié comme étant le risque le plus matériel en 2015, ce qui a amené CNP Assurances à céder tous les titres détenus dans les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique et à prendre l'engagement de ne plus investir dans les entreprises dont le chiffre d'affaires lié au charbon thermique représente plus de 15%. Ce dernier engagement a été renforcé fin 2018 en abaissant le seuil de chiffre d'affaires à 10% et en s'engageant à ne plus investir dans les entreprises les plus impliquées dans le développement de nouvelles centrales à charbon.

Informations utilisées pour l'analyse

- Chiffre d'affaires lié au charbon thermique : la démarche repose sur les données du prestataire Trucost (1). Trucost calcule la part du charbon thermique dans le chiffre d'affaires des sociétés à partir des données financières (chiffre d'affaires, *enterprise value*, etc.) et de production (réserves de charbon, production en GWh, etc.) publiées par les entreprises.
- Entreprises les plus impliquées dans le développement de nouvelles centrales à charbon : CNP Assurances s'appuie à ce stade sur la liste « Coal Plant Developers » de la Global Coal Exit List
- CNP Assurances entend en parallèle continuer à accompagner les efforts des entreprises qui prouveraient leur volonté d'arrêter le charbon thermique en réorientant leurs investissements vers d'autres énergies.

Résultats

- Exclusion à l'acquisition de nouveaux actifs financiers : 271 titres exclus fin 2018.
- Exclusion du portefeuille d'actifs financiers : 91 titres exclus en 2018.

Utilisation des résultats

- Exclusion à l'acquisition : la liste des entreprises au-delà du seuil de 10% et des entreprises les plus impliquées dans le développement de nouvelles centrales à charbon est communiquée aux asset managers de CNP Assurances mandatés pour la gestion des titres cotés ainsi qu'aux directions en charge des investissements non cotés. Les OPCVM dédiés sont assujettis aussi à cette interdiction.
- Exclusion du portefeuille : les détentions des entreprises au-delà de 25% ont été vendues.
  CNP Assurances ne sera plus engagée à l'horizon 2021 dans les entreprises les plus impliquées dans le développement de nouvelles centrales à charbon.
- Engagement actionnarial : CNP Assurances réalise également des actions d'engagement auprès de certains émetteurs au-dessous des seuils (voir chapitre 2.1 « Actionnaire impliqué »).

(1) Méthodologie : Trucost collecte et analyse les données obtenues auprès des sociétés, puis les sécurise en les croisant avec les données collectées par un autre prestataire spécialisé et avec les informations obtenues lors des dialogues avec les émetteurs. Lorsque les données détaillées nécessaires ne sont pas communiquées, Trucost effectue des estimations via une approche sectorielle basée sur des données similaires et pertinentes. Les données de Trucost ayant par définition au moins un an de retard, CNP Assurances se garde la possibilité de ne pas exclure des entreprises affichant en 2017 un changement de stratégie significatif visant une réduction de la part de charbon thermique dans leur futur chiffre d'affaires. Cette actualisation permet d'optimiser l'accompagnement de la TEE.

Portefeuille Actions et Obligations corporate

Calcul de l'empreinte carbone sur les actifs corporate

Ce calcul a vocation à mettre en évidence les entreprises les plus exposées au risque de transition, c'est-à-dire celles dont l'activité est la plus intensive en carbone.

La démarche d'investisseur responsable sur le compartiment Actions cotées soutient la transition écologique et énergétique depuis plusieurs années.Ayant développé une approche risque et opportunité carbone dès 2015, CNP Assurances a choisi depuis quelques années de combiner deux approches :

- La mesure de l'empreinte carbone du portefeuille : celle-ci permet de mettre en évidence les sociétés cotées les plus émettrices donc susceptibles d'être fortement exposées directement aux risques de transition. L'approche est incomplète car elle ne reflète pas le niveau de ce risque, étant donné qu'elle ne traduit pas la gestion de ce risque par les sociétés. Certaines sociétés peu émettrices peuvent ainsi être fortement exposées aux risques de transition.
- Aussi, CNP Assurances a choisi de compléter cette approche par une analyse au cas par cas de l'impact et des stratégies des sociétés sur la transition énergétique et écologique des acteurs.

Première analyse : l'empreinte carbone du portefeuille Actions

Informations utilisées pour l'analyse

L'estimation de l'empreinte carbone a été réalisée par CNP Assurances. Les données nécessaires à la réalisation de l'empreinte carbone sont les données d'émission scope 1 et scope 2 publiées par les entreprises, et récupérées principalement via le CDP et Bloomberg. CNP Assurances utilise les dernières informations publiées. Ainsi l'empreinte carbone au 31 décembre 2018 est calculée sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises de l'année 2016. Certaines sociétés (marginales dans l'encours CNP Assurances) ne publient pas cette information et leur estimation est très hasardeuse. CNP Assurances a choisi de ne pas les estimer.

L'empreinte carbone au 31 décembre 2018 est calculée sur la base des titres détenus en direct à cette date, par CNP Assurances et ses filiales françaises.

Méthodologie

Le scope 1 (émissions directes de GES) et le scope 2 (émissions indirectes liées à l'énergie) au 31 décembre 2016 sont pris en compte pour calculer l'empreinte carbone.

CNP Assurances estime les émissions de gaz à effet de serre des sociétés en portefeuille sans retraitement de doublon entre les scopes 1 et 2 et les rapporte à la valeur bilan brute du portefeuille. L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'équivalent CO_2 par millier d'euros investi.

La méthode de calcul retenue est la suivante :

$$\frac{\sum_i \frac{\text{Détention de CNP en valeur boursière } (i)}{\text{Capitalisation boursière } (i)} \times \text{Empreinte carbone } (i)}{\sum_i \text{Détention de CNP en valeur bilan brute } (i)} \times 1\,000$$

i : société du portefeuille Actions déclarant ses émissions auprès du CDP ou de Bloomberg.

Résultats

L'empreinte carbone est estimée au 31 décembre 2018 à 0,27 teq CO_2/millier d'euros investi contre 0,47 teq CO_2/millier d'euros investi au 31 décembre 2014. CNP Assurances s'est fixé comme premier objectif de réduire le niveau atteint au 31 décembre 2014 de 20% à l'horizon 2020 et a élevé début 2018 cet objectif à 0,25 teq CO_2/millier d'euros investi, soit 47% de réduction à l'horizon 2021. Les estimations sont cependant volatiles et dépendent notamment des périmètres et méthodes de collecte des données dans les entreprises et des évolutions des facteurs d'émissions de référence. Aussi même si les résultats fin 2018 sont très encourageants, CNP Assurances reste vigilante et engagée.

La cible de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille Actions détenues en direct propose une trajectoire similaire et même plus rapide que la dernière estimation de l'AIE pour tenir l'accord de Paris (scénario SDS – WEO 2017) qui estime nécessaire une réduction de 42% des émissions de GES de l'UE en 2030 par rapport à 2015.

ENGAGEMENT D'ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'Eq CO_2, BASE 100 EN 2015
(Portefeuille Actions détenues en direct)

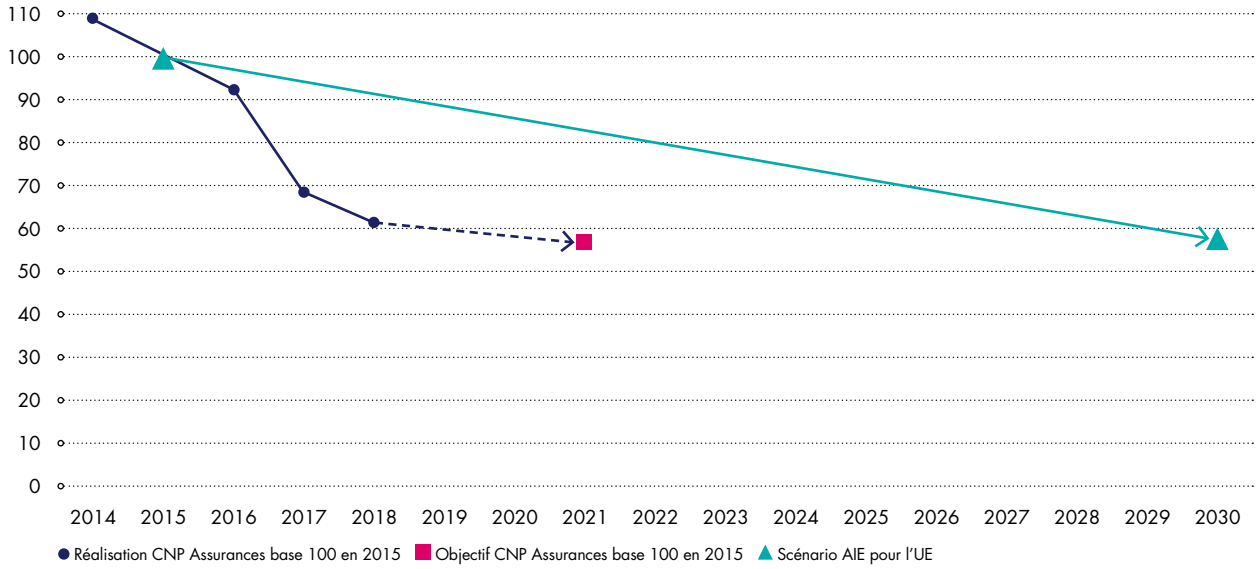

Utilisation des résultats

Conformément à son engagement d'actionnaire responsable, CNP Assurances a mis en place des dialogues avec les entreprises afin de s'assurer de leur prise de conscience des risques et opportunités induits, pour les accompagner dans cette transition vers une économie décarbonée dans la durée (voir chapitre 2.1 « Actionnaire impliqué »).

Deuxième analyse : l'empreinte carbone du portefeuille Actions et Obligations corporate

Poursuivant son engagement auprès du Montreal Carbone Pledge, CNP Assurances calcule depuis 2016 l'empreinte carbone de l'ensemble de ses actifs corporate, en rapportant la part détenue en direct en actions et en obligations au bilan des entreprises. L'estimation des émissions de gaz à effet de serre (GES) est réalisée en tenant compte uniquement des déclarations des sociétés en portefeuille sur leurs scopes 1 et 2 et sans retraitement de doublon. De nombreuses entreprises ne fournissant pas cette donnée, l'estimation couvre 67% du portefeuille et s'élève à 0,09 teq CO_2 par millier d'euros investi au 31 décembre 2018.

Analyse sectorielle à l'horizon 2023 du portefeuille

En se fondant sur les secteurs Bloomberg, CNP Assurances suit les détentions en actions et obligations détenues en direct dans les secteurs considérés comme étant les plus exposés au risque de transition, soit l'énergie, le transport, les matériaux et la construction, et l'agriculture.

Afin d'approfondir cette analyse sectorielle, CNP Assurances a participé à l'étude 2° Investing sur l'alignement 2 °C sur ses portefeuilles Actions et Obligations corporate détenues en direct.

Informations utilisées pour l'analyse

L'étude est basée sur le scénario « Beyond 2 °C » de l'Agence internationale de l'énergie (ETP 2017 – scénario B2DS), qui correspond à 50% de chance de limiter la hausse de la température moyenne à 1,75 °C.

Les analyses sectorielles couvrent 17% des portefeuilles Actions et Obligations corporate (données valeur de marché arrêtées à fin 2017).

Résultats

Exposition à l'horizon 2023[1]

Les graphes ci-dessous, issus de l'étude du portefeuille CNP Assurances, donnent une projection de l'exposition par technologie à l'horizon 2023 des portefeuilles Actions et Obligations (sur la base des détentions du portefeuille CNP par émetteur au 31 décembre 2017, avec la projection par émetteur en 2023), en comparaison d'un marché aligné avec un scénario Beyond 2 °C.

PROJECTION DE L'EXPOSITION À L'HORIZON 2023

Actions

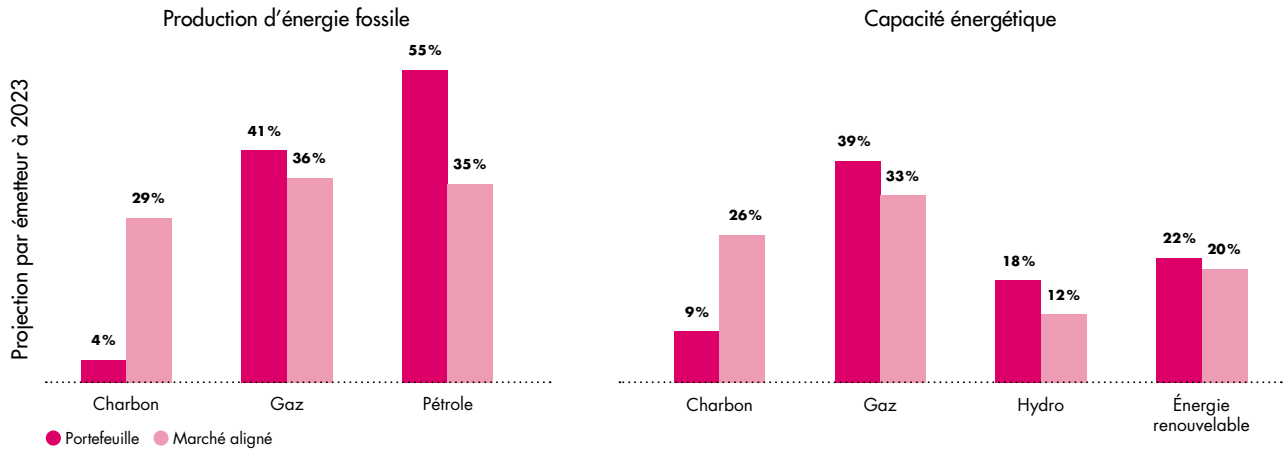

Obligations Corporate

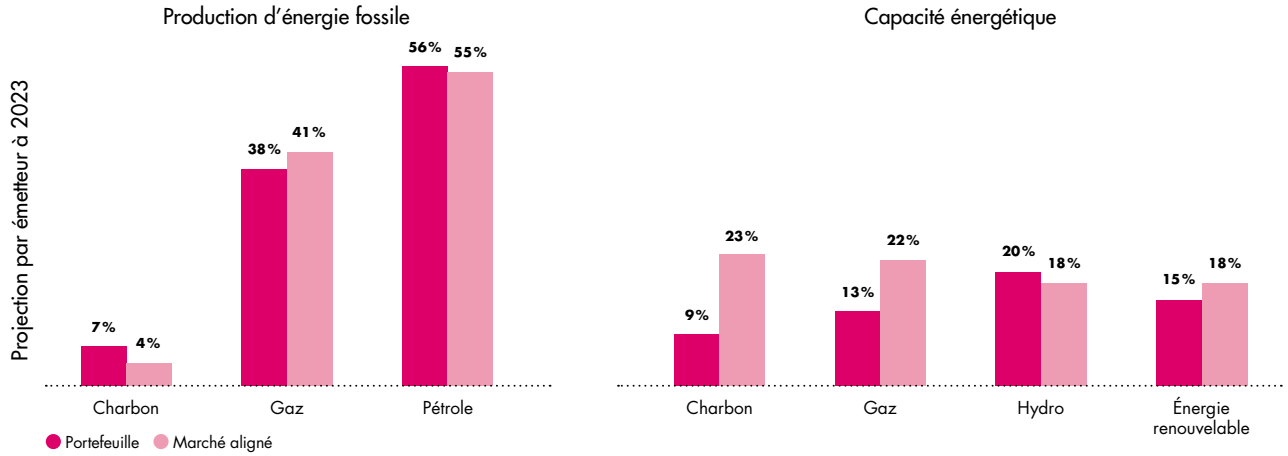

Utilisation des résultats

Cette analyse des portefeuilles Actions et Obligations corporate de CNP Assurances permet de :

- conforter l'approche jusqu'ici retenue au regard des engagements pris depuis 2015 sur le charbon thermique et renforcée depuis ;
- renforcer son engagement en termes de dialogue avec les entreprises, notamment du secteur du gaz et du pétrole, pour les accompagner sur le chemin de la transition écologique et énergétique ;
- développer encore la prospection d'investissements en faveur de la TEE, via notamment la recherche de solutions « vertes » dans le cadre de ses portefeuilles Actions détenues en direct alignés avec les portefeuilles modèles pondérant fortement la TEE.

(1) Précisions sur la méthodologie 2° Investing : compte tenu du poids marginal des activités « renouvelables » dans les entreprises du pétrole et du gaz, ce poids n'a pas été intégré dans l'analyse, bien que cela puisse représenter une part de plus en plus importante à l'avenir. Pour le secteur « combustibles fossiles », la production réelle en barils, m^3 ou tonnes est convertie en GJ pour permettre les comparaisons.

Portefeuilles Actions cotées, Obligations corporate et souveraines

Analyse prospective

Méthodologie

Nature des principaux critères de contribution à la TEE : CNP Assurances a fait appel à Carbon 4 Finance pour appliquer à son portefeuille la méthodologie « Carbon Impact Analytics » (CIA). Cette approche permet de mesurer l'impact carbone d'un portefeuille d'investissements, en deux temps :

- mesure des émissions de gaz à effet de serre induites et économisées par les entreprises sur les scopes 1, 2 et 3. Carbon Impact Analytics permet ainsi de mesurer les émissions induites et économisées sur l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- évaluation de la contribution à la transition énergétique et climatique.

La méthode fournit donc une analyse détaillée de l'impact carbone des émetteurs d'un portefeuille composé d'actifs obligataire souverain, corporate et actions cotées détenus en direct, et permet de consolider les résultats à l'échelle du portefeuille. Elle propose une approche spécifique pour les secteurs présentant des enjeux élevés, avec une étude individualisée des sociétés selon une démarche propre à chaque secteur.

Une évaluation qualitative valorise pour chaque titre analysé :

- Le futur impact carbone : Il s'agit d'un indicateur prospectif (*forward looking*) en quatre niveaux, basé sur la stratégie globale de l'entreprise ou de l'État, les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), ses investissements dans les enjeux bas carbone et les dépenses en recherche et développement y afférentes.
- La performance carbone : Il s'agit d'un indicateur synthétique, consolidant les données chiffrées d'empreinte carbone sur les trois scopes, le positionnement et la stratégie, les dépenses de recherche et développement ainsi que les investissements. Pour les entreprises cet indicateur prend également en compte la qualité du reporting et des informations propres à chaque secteur auquel l'entreprise appartient.

Mesure de la température du portefeuille

L'outil CIA mesure l'alignement du portefeuille avec une trajectoire de changement climatique sur la base de la notation moyenne des entreprises qui le composent et sa position versus les notes moyennes de deux benchmarks :

- un benchmark *business as usual* composé de toutes les entreprises de la base CIA, qui projette selon le scénario RCP6.0 du GIEC une augmentation de la température de 3,5 °C ;
- un benchmark aligné 2 °C, composé des entreprises ayant les meilleures notations de leur secteur.

Résultats

L'outil CIA a pu couvrir 78 % du portefeuille d'actifs obligataire souverain, corporate et actions cotées détenus en direct de CNP Assurances au 31 décembre 2018.

CONTRIBUTION DU PORTEFEUILLE À LA TEE

Répartition de la performance carbone des portefeuilles Actions et Obligations corporate et souveraines à fin 2018.

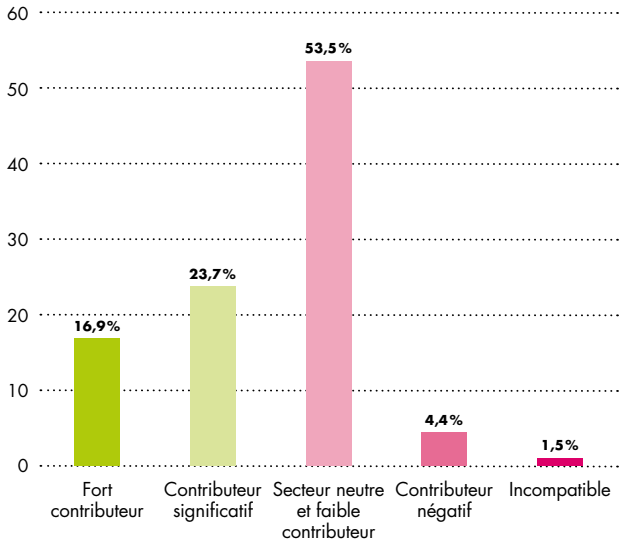

Le portefeuille d'actifs obligataire souverain, corporate et actions cotées détenues en direct au 31 décembre 2018 est aligné avec une trajectoire 2,8 °C.

Portefeuille CNP Assurances
Méthode de calcul 2019

Couverture	Notation globale	Alignement avec une trajectoire de :
78,4 %	2,1	2,8°

Utilisation des résultats des deux analyses

Le montant des émissions évitées du portefeuille Actions, ainsi que les notations sur les stratégies et engagements des sociétés de la démarche Carbon Impact Analytics ont été analysés entreprise par entreprise sur les plus gros émetteurs de GES du portefeuille Actions de CNP Assurances.

L'objectif est d'identifier les entreprises ayant les plus importants enjeux carbone et n'ayant pas encore changé de stratégie afin de mettre en place un dialogue adéquat.

Ces travaux permettent également de mettre en évidence les entreprises émettrices de par leur activité mais profondément engagées dans la transition vers une économie décarbonée, et donc à soutenir.

Enfin, cette approche, menée depuis deux ans, apporte également un éclairage au-delà de la mesure de l'empreinte carbone du portefeuille : pour 2018, les résultats permettent de mesurer les progrès significatifs accomplis en termes d'alignement du portefeuille avec une « trajectoire 2 °C », même s'il reste encore du chemin à parcourir.

Patrimoine immobilier : décarbonation du patrimoine immobilier

Comme peuvent le montrer les différents scénarios de l'Agence internationale de l'énergie, le secteur de l'immobilier est clé dans l'amélioration de l'efficacité énergétique. Aussi, au-delà de la seule labellisation des bâtiments traités dans la partie 3.2.1 « Investissements en faveur de la TEE », la stratégie d'accompagnement de la TEE du patrimoine immobilier passe avant tout par la rénovation.

Actions mises en place

CNP Assurances aborde la gestion des risques climatiques par l'intégration des critères environnementaux et des objectifs de décarbonation du parc existant sous trois formes :

- l'analyse systématique de l'amélioration des performances énergétiques lors de la programmation de travaux ;
- l'engagement de réduire de 40 % les émissions de GES liées à la consommation énergétique sur le patrimoine détenu en propre (+ SCI détenues à 100 %) entre 2006 et 2021 : ce point est géré via la « mission Gréco » lancée en 2012 par CNP Assurances dont l'objectif, depuis l'origine, est de définir des plans de travaux adaptés à chaque immeuble afin de réduire les émissions de CO_2 et les consommations d'énergie ;
- l'engagement lié à la signature de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés

Adaptation du patrimoine immobilier

Nous indiquerons ici les principaux éléments de méthodologie suivis par les différents bureaux d'étude spécialisés mandatés par CNP Assurances pour réaliser la « mission Gréco » (adaptation du patrimoine aux prescriptions du Grenelle de l'environnement).

Nature des principaux critères

L'objectif est de pouvoir suivre l'impact des travaux sur la consommation des actifs en « énergie finale », en « énergie primaire » ainsi que les rejets de GES.

Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse est basée sur les consommations énergétiques, des audits thermiques, des diagnostic de performance énergétique réglementaires et améliorés ainsi que des simulations thermiques dynamiques.

Méthodologie

Définition du périmètre : l'hétérogénéité du parc ne permet pas d'envisager les mêmes actions selon la localisation, la structure de détention, l'usage de l'immeuble (résidentiel/tertiaire). CNP Assurances a engagé un projet ambitieux pour le patrimoine immobilier sur lequel elle dispose du pouvoir de décision (détention en pleine propriété). Aussi au 31 décembre 2018, 169 actifs immobiliers sont concernés par ce projet, soit 53% du patrimoine immobilier total de CNP Assurances.

Résultats

- Avancement du projet Gréco au 31 décembre 2018 :
  - sur les 169 actifs immobiliers concernés par ce projet, 136 actifs ont déjà été analysés ou sont en cours de programmation, soit un avancement de 80 %.
  - Certification et labellisation : Dans les travaux d'entretien ou de rénovation des immeubles qu'elle détient, CNP Assurances a le souci constant d'améliorer la qualité énergétique. Elle recherche l'application des meilleures normes environnementales : 35 % de la surface du patrimoine immobilier en gestion directe est certifié ou labélisé en énergie, en environnement ou en exploitation fin 2018, en augmentation par rapport à 2017. À titre d'exemple, en 2018, CNP Assurances a restructuré et livré deux sites de bureaux représentant 30 000 m², respectivement certifiés Effinergie+/HQE Exceptionnel/Breeam Excellent et Bepos/HQE Exceptionnel/Breeam Excellent, et trois immeubles résidentiels représentant 11 500 m² certifiés NF logement HQE ou Habitat & Environnement. CNP Assurances a également lancé la restructuration de deux sites, l'un de 25 000 m² de logement, l'autre de 17 000 m² de bureaux, aux meilleurs standards de performance.

Suivi des émissions d'équivalent CO_2 évitées par les travaux de rénovation des bâtiments

Les travaux réalisés permettent d'éviter des émissions de CO_2. CNP Assurance suit cet indicateur depuis 2012. Le total des émissions évitées théoriques grâce aux travaux réalisés depuis 2008 s'élève à 5728 teq CO_2/an.

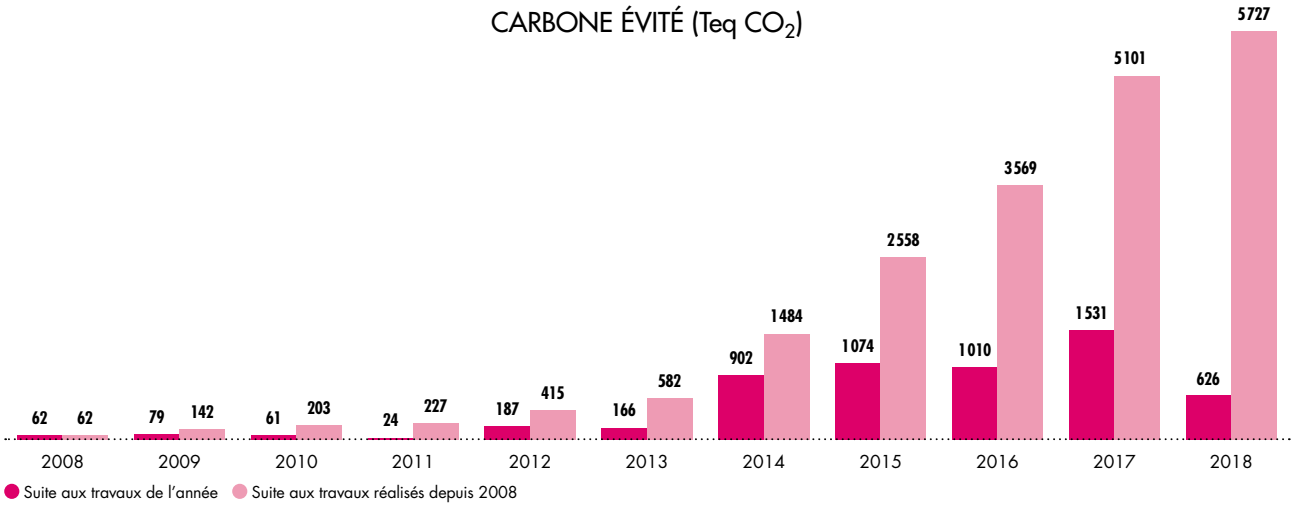

Utilisation des résultats

Différentes phases de la mission Gréco permettent de définir les plans d'actions d'amélioration énergétique de chacun des actifs immobiliers :

Phase 1 : Audits énergétiques du parc
Phase 2 : Définition de plusieurs scénarios d'amélioration par bâtiment
Phase 3 : Définition du scénario patrimonial par la sélection d'un scénario par actif
Phase 4 : Vérification des calculs par les bureaux d'études
Phase 5 : Intégration des budgets de travaux dans les plans pluriannuels

Les plans d'action issus du projet Gréco reprennent les principaux leviers de contribution à la TEE :

- Amélioration des comportements des utilisateurs.
- Traitement de l'enveloppe des bâtiments pour diminuer les besoins d'énergies.
- Améliorer le rendement des équipements pour optimiser l'utilisation de l'énergie.
- Avoir recours à des énergies renouvelables.

Pour améliorer les comportements des utilisateurs, les mandataires de CNP Assurances ont mis en place des annexes vertes dans tous les baux tertiaires de plus de 2000 m². Dans ce cadre une réunion dédiée à l'efficacité énergétique est organisée chaque année par les asset managers de CNP Assurances avec les usagers.

CNP Assurances met en œuvre les scénarios de traitement de l'enveloppe du bâtiment et d'amélioration des rendements des équipements recommandés par le projet Gréco Recours aux énergies renouvelables : lors de chaque audit le potentiel de recours aux énergies renouvelables est analysé et pris en compte dans les scénarios de travaux le cas échéant.

Une contribution originale à la maîtrise du risque de transition : les forêts et le stockage de carbone

L'analyse des flux de carbone est un enjeu majeur pour toute entreprise qui souhaite contribuer à la transition énergétique et écologique. Le patrimoine forestier de CNP Assurances vient en ce sens apporter une contribution originale puisque la forêt est un actif qui stocke du carbone quand elle est en croissance et en émet, notamment à chaque coupe de bois.

Le stockage de carbone et l'adaptation aux changements climatiques sont les principaux critères liés à la transition énergétique dans la gestion du patrimoine forestier.

Comme mentionné ci-dessus, la forêt stocke du carbone en phase de croissance. À l'inverse, pour le propriétaire de forêt, il est considéré que les coupes de bois génèrent du carbone.

En réalité, après l'exploitation d'une coupe de bois, le carbone peut être stocké sous d'autres formes. Le CO_2 piégé pendant la croissance de l'arbre reste stocké pendant toute la durée d'utilisation des produits fabriqués à partir du bois qui peut s'étendre sur plusieurs dizaines d'années (charpentes, meubles, parquets…). Ce stockage du CO_2 se poursuit même au-delà, lorsque le bois est réutilisé ou recyclé pour d'autres usages. Le bois, principalement utilisé pour les besoins de l'ameublement et de la construction, nommé « bois d'œuvre », est celui qui stocke le plus longtemps le carbone avant qu'il soit entièrement réémis dans l'atmosphère.

Le bois utilisé pour la production d'énergie, nommé bois énergie, réémet le carbone lors de sa combustion.

La stratégie d'exploitation durable des forêts de CNP Assurances accompagne les objectifs nationaux. En effet la stratégie nationale bas carbone (SNBC) promeut une augmentation sensible de bois prélevé tout en stockant le carbone dans la biomasse. La coupe de bois permet la croissance de nouveaux arbres et donc le stockage incessant de carbone. La quantité de bois d'œuvre commercialisé par CNP Assurances, 252 881 m^3 en 2018 (–5%), soutient cette transition.

Informations utilisées et méthodologie

Deux approches parallèles permettent d'identifier le stock de carbone présent dans le patrimoine forestier.

- **Flux de carbone annuel :** le flux de carbone annuel est évalué sur le parcellaire forestier. Ces données, à défaut d'être les plus abouties en termes de précision, sont en revanche les plus homogènes dans le temps comme dans l'espace : méthode de collecte d'informations encadrée par des règles de gestion et des procédures pérennes, intégrées dans le système d'information technique de la Société Forestière.

Pour chaque sous-parcelle, on connaît :

- la structure du peuplement (taillis, taillis sous futaie, futaie régulière ou irrégulière, etc.) ;
- l'essence principale ;
- l'année d'origine du peuplement (pour les futaies régulières) ;
- les données de mesures dendrométriques.

L'objectif est d'estimer la croissance du bois pour chaque sous-parcelle. Celle-ci est déterminée en mètres cubes par année. On convertit ensuite les volumes de bois en volumes de CO_2, ce qui permet de connaître l'effet « puits de carbone » annuel des forêts.

De ce flux est déduit le carbone exporté par les coupes de bois, qui s'exprime en volume de bois commercialisé, qui est ensuite converti en volume de CO_2, ce qui permet de connaître l'effet « émission de carbone » annuel des forêts.

- **Stockage total de carbone :** il s'agit du volume total de carbone présent sur le patrimoine de CNP Assurances. Il est apprécié globalement à partir des données nationales, publiées dans *Forêt et Carbone, comprendre, agir, valoriser* – Martel, Casset et Gleizes : Institut pour le développement forestier, 2015.

Deux séries de données permettent de comptabiliser le carbone aérien, hors carbone du sol : les données par essences et celles par structures. L'application de ces coefficients aux essences et aux structures moyennes des parcelles permet d'estimer le stockage total de carbone.

Résultats

- **Flux de carbone annuel :** le bilan annuel net du stockage de CO2 sur le patrimoine forestier de CNP Assurances s'élève à 204 179 tonnes de CO_2 en 2018. Il correspond au bilan brut annuel du stockage de CO_2 duquel on déduit les ventes de bois de l'année.

- **Stockage total de carbone :** il est estimé entre 13 122 844 et 14 889 793 tonnes de CO_2 au 31 décembre 2018, selon la méthode de comptabilisation retenue.

Utilisation des résultats

Les forêts ne sont pas utilisées dans le but de la compensation carbone mais pour la valorisation des services et du bois. Toutefois, chaque acquisition est accompagnée d'un plan de gestion (reconduit, modifié ou mis en place), lequel plan interdit les coupes arbitraires et abusives et permet le maintien de la surface forestière par la reconstitution des essences en fonction des coupes autorisées sous contrôle de l'administration.

3.2 Convergence 2 °C

3.2.1 Investissements en faveur de la TEE

TCFD | INDICATEURS

Comme le souligne la stratégie nationale bas carbone, des investissements massifs sont nécessaires pour limiter à 2 °C d'ici la fin du siècle le réchauffement climatique. Ces investissements participent à la transition écologique et énergétique et sont également un moyen de gérer le risque de transition.

CNP Assurances a ainsi mis en œuvre deux volets complémentaires : l'accompagnement des entreprises vers la TEE comme cela a été traité dans les parties précédentes, mais aussi le financement d'opportunités économiques durables pour des acteurs clés de cette transition.

En flux :

CNP Assurances s'est engagée fin 2017 à réaliser 5 milliards d'euros d'investissements en faveur de la TEE à l'horizon 2021.

À fin 2018, le taux d'avancement est de 61 %.

En stock :

Les supports financiers de dettes et capital en faveur d'infrastructures, d'actions non cotées (*private equity*), green bondS, sont suivis depuis plusieurs années, auxquels s'ajoutent des biens immobiliers bas carbone et des forêts durables.

CNP Assurances investit dans les domaines clés pour financer la TEE, identifiés par le scénario de référence de la stratégie nationale bas carbone, mais aussi par le CBI, le label TEEC ainsi que le Panorama des financements climat de I4CE : secteurs de l'énergie, la mobilité, les bâtiments et les forêts.

CNP Assurances est engagée dans des fonds de *private equity* du secteur éco-énergie/éco-industrie/cleantech, dans des investissements directs et indirects en infrastructure énergie renouvelable, mobilité durable, traitement des eaux et des déchets, notamment via le fonds Meridiam Transition. Ce fonds, lancé fin 2015, avec la société de gestion Meridiam, finance des projets de développement innovants dans le domaine de la transition énergétique, des services locaux comme les réseaux de chaleur ou la valorisation énergétique de déchets, des réseaux électriques et gaziers et enfin des énergies renouvelables innovantes.

À ces fonds s'ajoutent des investissements en direct dans des obligations liées à des projets environnementaux spécifiques (green bonds).

	Énergies renouvelables, service et efficacité énergétique	Transport et mobilité durable	Divers (déchets, eau, éco-industrie, part non spécifiée des green bonds…)
Supports financiers	Dettes et capital en faveur d'infrastructures, actions non cotées (*private equity*), green bonds		
Encours en fin d'année	**1,8 Md€**	**1,3 Md€**	**0,7 Md€**
Cibles et position au 31/12/2018	Objectif : 3 Md€ fin 2018 Total fin 2018 = 3,8 Md€, soit un objectif atteint à 125 %		

	Bâtiments durables (label à l'acquisition et à la rénovation)	Forêts labélisées PEFC	Multisecteur en faveur de la TEE
Supports financiers	Détention en direct, SCI, dettes	Détention en direct, SCI, Groupe Foncier	Fonds de titres cotés
Encours en fin d'année	**6,3 Md€**	**0,2 Md€**	**0,1 Md€**

Au total, fin 2018, les encours en faveur de la TEE représentent plus de 3,4 % de tous les actifs de CNP Assurances et dépassent 10 milliards d'euros. Les encours en green bonds s'élèvent quant à eux à 2,8 milliards d'euros à fin 2018.

3.2.2 Scénarios 2 °C

TCFD | STRATÉGIE TCFD | INDICATEURS

Cette synthèse reprend des comparaisons sur la situation et/ou les objectifs de CNP Assurances avec un scénario national ou international donnant des références pour un alignement avec les trajectoires 2 °C.

CNP Assurances observe qu'à ce stade des connaissances, la modélisation des risques ESG et climat nécessite de nombreuses hypothèses détaillées sur l'impact climat des activités des entreprises par secteur, zone géographique et cycle de vie…

Pour apprécier la cohérence des investissements en faveur de la TEE de CNP Assurances avec la trajectoire 2 °C, les critères ont été analysés au regard des scénarios 2 °C suivants par secteur ou équivalent :

- Scénario développement durable (SDS) nécessaire pour tenir les objectifs de l'accord de Paris de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) – source : World Energy Outlook 2017.
- Scénario 2° de l'Ademe – source : Actualisation du scénario énergie-climat, Ademe 2035-2050.
- Stratégie nationale bas carbone.

La stratégie de CNP Assurances accompagne la stratégie nationale bas carbone notamment sur les points suivants :

Développer les énergies renouvelables pour la production d'électricité, de chaleur et de froid.

Encourager le report modal vers le rail.

Diminuer la demande en énergie du secteur du bâtiment (voir détail du secteur immobilier partie 3.1).

Gestion équilibrée entre l'augmentation du bois énergie, les produits biosourcés, tout en préservant la biodiversité et la séquestration de carbone dans l'écosystème forestier (voir détail du secteur forêt, partie 3.1).

Les données n'étant pas toujours disponibles sur tous les supports financiers, l'exercice a été fait dans un objectif d'amélioration continue et d'apprentissage de telles comparaisons.

À noter pour le charbon : la stratégie de CNP Assurances n'est pas directement comparable au scénario de l'AIE car elle est exprimée en chiffre d'affaires et non en mix énergétique. Néanmoins on peut considérer que son impact est significatif.

	Scénario 2 °C (1)	Objectifs de CNP Assurances
Exclusion ESG-Climat	**5 % en 2030** Limiter le charbon à 5 % de la génération d'énergie en 2030 (AIE, WEO 2017 (2) – UE)	**10 % en 2018** Interdire l'acquisition de titres d'entreprises dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique et déployer des actions d'engagement auprès des plus concernées
Actions	**42 % en 2030** Réduction des émissions de GES (3) en UE entre 2015 et 2030 (AIE, WEO 2017 (2) – UE)	**47 % en 2021** Réduction des émissions de GES (3) dans son portefeuille d'actions cotées entre 2014 et 2021
Immobilier	**42 % en 2030** Réduction des émissions de GES (3) en UE entre 2015 et 2030 (AIE, WEO 2017 (2) – UE)	**40 % en 2021** Diminution des émissions de GES (3) liées à la consommation énergétique des bâtiments détenus en direct entre 2006 et 2021
		Situation de CNP Assurances
Forêts	Augmenter le bois prélevé tout en stockant le carbone dans le bois d'œuvre (SNBC (4) – 2015) Tripler la production d'électricité par bioénergie (AIE, WEO 2017 (2) – Monde) Suivre les impacts sur la biodiversité, les sols, l'air et l'eau (SNBC (4) – 2015)	Production de bois d'œuvre et de bois d'énergie Gestion 100 % durable intégrant le maintien d'une biodiversité originale ou encore la préservation les sols contre l'érosion
Financement de la TEE (5) (green bonds, infrastructures…)	**52 %** Part d'énergie renouvelable en 2030 (AIE, WEO 2017 (2) – UE) **17 %** Part des transports individuels et de marchandises en ferroviaire en 2035 (Ademe (6), 2035-2050 – 2017) **100 %** Part des bâtiments basse consommation en 2050 (SNBC (4) – 2015)	**23 %** Part d'énergie renouvelable en 2018 (investissement en infrastructure) **21 %** Part des transports en ferroviaire en 2018 (investissement en infrastructure) **35 %** Part des bâtiments labélisés en 2018

(1) Scénario 2 °C : limiter le réchauffement climatique à 2 °C à la fin du XXIe siècle.
(2) World Energy Outlook – Agence internationale de l'énergie – Scénario SDS.
(3) Gaz à effet de serre.
(4) Stratégie nationale bas carbonne.
(5) Transition énergétique et écologique.
(6) Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

4. SENSIBILISATION DES ASSURÉS

INFORMER LES ASSURÉS

Communication aux assurés

CNP Assurances intègre une démarche d'investisseur responsable aussi bien dans les fonds en euros à travers l'intégration de critères ESG dans sa politique d'investissement que dans les unités de compte proposées aux assurés.

En effet, les assurés peuvent manifester explicitement leur volonté de lutter contre le changement climatique via leur épargne en choisissant des « unités de compte » orientées « ISR » et Climat. CNP Assurances s'est attachée à ce que de telles unités de compte (UC) soient à leur disposition dans les principaux contrats. Cet engagement rejoint celui de nos deux grands partenaires distributeurs – La Banque Postale et BPCE – dont les sociétés de gestion structurent de tels fonds. De son côté, le réseau propre de CNP Assurances – Amétis – propose une UC thématique « CNP Développement durable » depuis 2007.

Pour informer ses assurés de l'intégration de critères ESG dans la gestion financière, CNP Assurances a choisi de l'indiquer dans les bulletins de situation annuelle. Ainsi tous les ans depuis 2011, plus de 19 millions de courriers à destination des assurés (adressé par courriers postaux ou disponibles en ligne) mentionnent son adhésion au Pacte mondial et sa stratégie d'investisseur responsable avec le lien du site cnp.fr pour plus de détails.

La démarche ESG-Climat de CNP Assurances est également décrite dans le bilan RSE, publié chaque année depuis 2010 et disponible sur le site de l'entreprise. Par ailleurs, le site Web cnp.fr consacre une page à cette démarche et contient de nombreuses actualités et communiqués de presse sur ce sujet : http://www.cnp.fr/Nos-engagements/Pour-une-economie-durable/Investir-responsable.

Pour compléter ces informations et les rendre accessibles au plus grand nombre, CNP Assurances édite depuis plusieurs années une plaquette de quelques pages reprenant l'essentiel de la démarche RSE, au sein de laquelle une large part est consacrée à l'investissement responsable. À titre d'exemple, nous reprenons ci-dessous un extrait de l'édition 2018 qui fait un focus sur les engagements Climat.

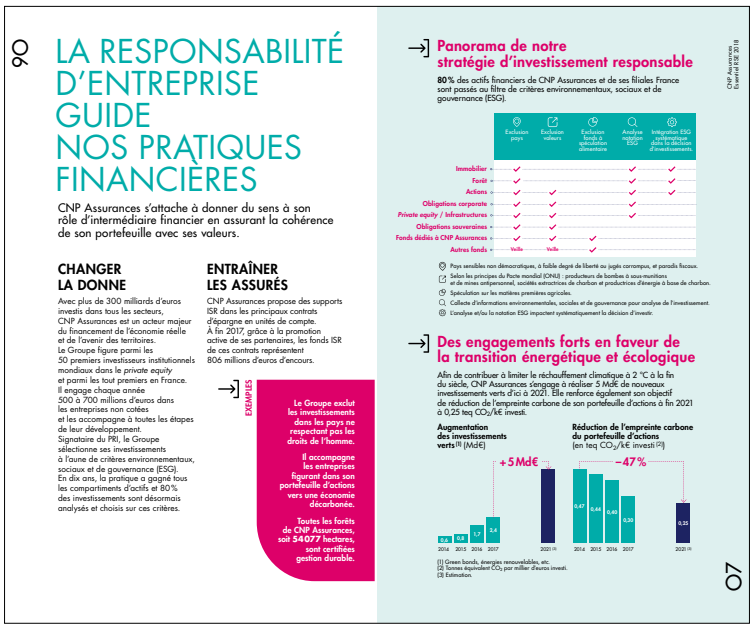

La plaquette est disponible sur notre site cnp.fr

Offre unités de compte « ISR »

En assurance de personnes, l'action directe de l'assuré en faveur d'une économie responsable et de la lutte contre le changement climatique passe par le choix des supports en unités de compte « ISR » dans son contrat d'épargne : ils sont proposés depuis de nombreuses années dans chacun des contrats individuels phares de CNP Assurances en unités de compte et les contrats sont régulièrement enrichis :

- Depuis juin 2018, les contrats d'assurance vie commercialisés par La Banque Postale proposent une offre « Conviction "ISR" » dont tous les supports ont reçu le label « ISR ».
- CNP Assurances a renforcé cette année son offre de supports « ISR » dédiée à la clientèle patrimoniale : nommée CNP Éthique, cette offre permet à ses partenaires, banques privées, plateformes de CGPI et *family offices*, de disposer de 22 UC sur des thématiques « ISR » au choix du client : environnement, capital humain, sectoriel. Elle a fait l'objet d'une forte promotion auprès des distributeurs en gestion privée en septembre 2018 à l'occasion de la Semaine de la finance responsable.
- L'« ISR » est également représenté via des supports comme CNP Développement durable pour Amétis ou Mirova Europe Environnement et Mirova Emploi France pour BPCE.
- Pour les contrats du réseau Amétis (CNP Trésor Projets et CNP Trésor Performance), un nouveau support en unités de compte « Candriam SRI Equity World » a été intégré fin 2018.

Ces enrichissements permettent aux encours de progresser significativement. À la fin de l'année, près de 199 000 contrats d'assurance vie individuelle de CNP Assurances comportent des fonds « ISR ». Ils représentent un encours de 1 060 millions d'euros en augmentation de plus de 31 % par rapport à fin 2017.

Retrouvez-nous sur cnp.fr

Accédez à votre espace : particulier, professionnel, candidat, Newsroom (dédié aux journalistes), investisseurs (pour les analystes et les actionnaires).

Plongez dans lyfe.fr

La plateforme de services santé et bien-être qui simplifie la vie des salariés.

Découvrez Youse.fr

Le premier service de garantie locative 100% digitale.

Suivez-nous

@CNP_Assurances
cnpassurances.officiel
Linkedin.com/company/cnp
youtube.com/c/CnpFr_officiel

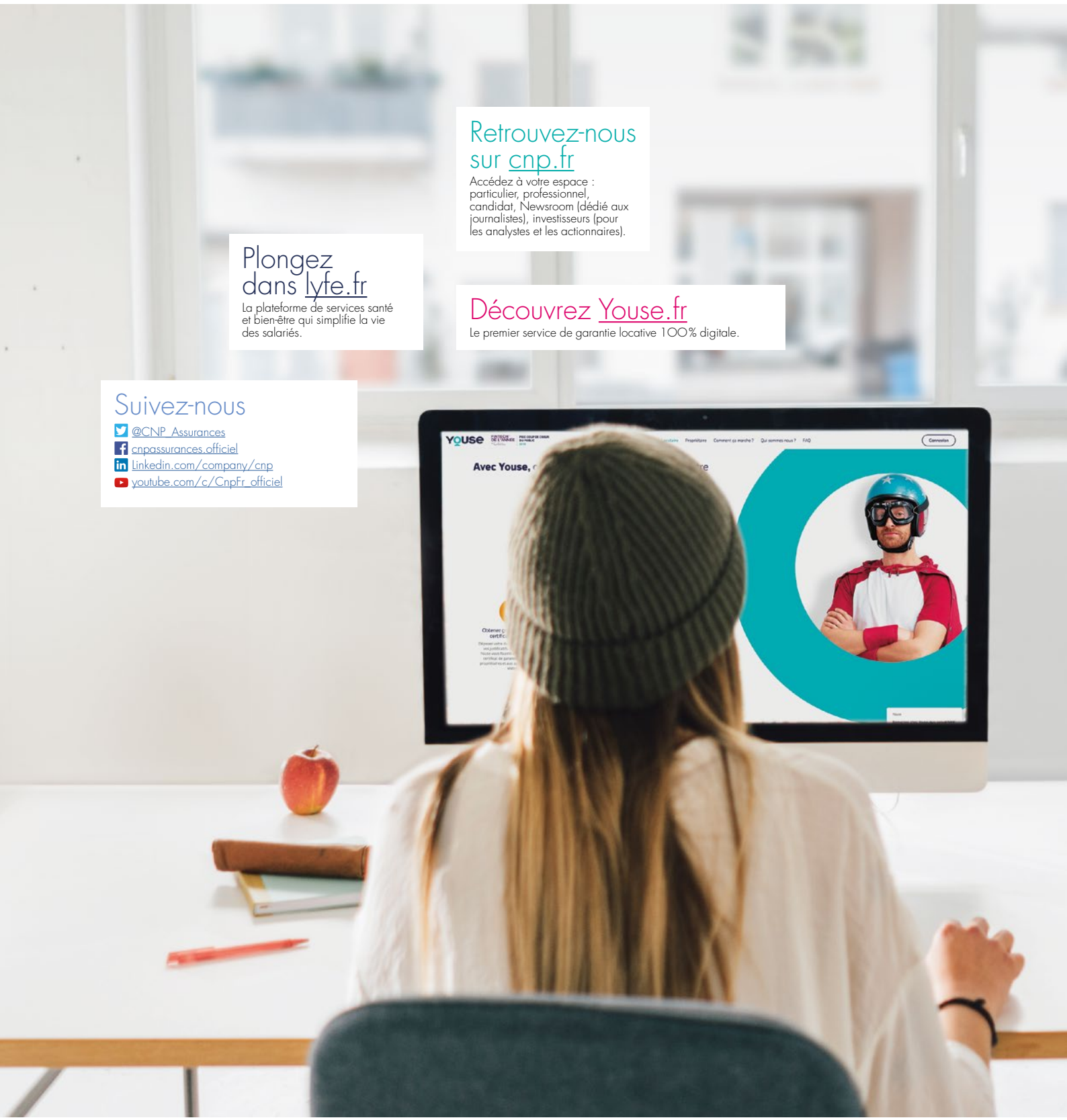

CNP Assurances – Juin 2019 – Département RSE
Conception et réalisation : **HAVAS PARIS** – Illustrations : Wood/Agence Virginie. – Crédits photos : Getty Images / Westend61.
Réf. CNP/2019/R-IR 2018/GS.

CNP Assurances | Siège social : 4, place Raoul-Dautry – 75716 Paris Cedex 15 | Tél. 01 42 18 88 88 | www.cnp.fr | Groupe Caisse des Dépôts